

Rapport d'activité & développement durable à Orléans Métropole

2021

SOMMAIRE

P.

2021... EN 1 CLIN D'ŒIL	2
CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	4
OÙ AGIT LA MÉTROPOLE	6
<hr/>	
LA GOUVERNANCE	8
Les élus métropolitains par commune	10
Un conseil de développement renouvelé	12
Une administration dynamique au service des habitants et des communes	14
Organigramme	16
Le budget 2021	18
Le PPI 2021-2026 : les grandes orientations	20
<hr/>	
TRANSITION	22
Environnement et qualité de vie	24
Eau et énergie	28
Habitat et urbanisme	30
Agriculture	33
Innovation et excellence scientifique	33
<hr/>	
PROXIMITÉ	34
Déplacements	36
Déchets	38
Santé-Solidarité	40
Famille/loisirs et culture	41
Les pôles territoriaux	43
<hr/>	
DYNAMISME	46
Grands équipements	48
Promotion du territoire	50
Enseignement supérieur et formation	52
Développement numérique	54
Emploi et développement économique	54

ÉDITO

En 2020, notre Métropole s'est résolument engagée dans une transition écologique et énergétique qui ne pouvait pas attendre. L'année 2021 nous a permis de poser les fondements durables et de définir les actions prioritaires d'une ambition sans précédent à l'échelle d'un territoire : réduire, d'ici à 2030, de 26 % nos consommations d'énergie, multiplier par deux nos productions d'énergies renouvelables et réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre.

De tels objectifs ne peuvent être atteints que si l'ensemble de nos politiques publiques s'accordent et s'alignent dans le même élan, dans la même direction, avec la même intensité, mais parfois des temporalités différentes puisque certains chantiers sont plus ou moins lourds à mettre en œuvre.

Ainsi, les deux premiers leviers fondamentaux de cette ambition collective, nous les avons actionnés, en 2021, dans deux directions : la production d'énergie et la rénovation des bâtiments et des logements. S'agissant de la production d'énergie, la Ville d'Orléans et Orléans Métropole ont travaillé sur le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques sur certains bâtiments publics. Ce plan de solarisation nous permettra de commencer à produire une énergie décarbonée en 2024. Il s'agit là d'un chantier considérable et tout à fait essentiel. Concernant la rénovation thermique, Orléans Métropole propose, depuis juillet 2022, et en lien avec l'ADIL, un guichet unique, Ma Métro Rénov', qui accompagne les habitants de la métropole dans la rénovation énergétique de leurs habitations. Là aussi, il nous faut viser haut pour avoir des résultats tangibles et quantifiables.

Au sujet des transports, le tout premier bus 100 % électrique a accueilli ses premiers passagers en mars 2021. Cette modernisation de la flotte de bus s'est poursuivie tout au long de l'année avec l'entrée en exploitation de nouveaux bus hybrides biocarburant/électrique permettant de réduire de 25 à 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux bus thermiques. Nous sommes là dans une dimension déjà très concrète de cette transition.

La préservation de l'eau, en quantité et en qualité, est naturellement inscrite dans cette feuille de route. Deux réalisations phares ont continué de nous mobiliser, élus et agents, en 2021 : le projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Orléans La Source/Saint-Cyr-en-Val pour arroser les espaces verts du Parc Floral de La Source ; et les travaux sur l'ouvrage d'assainissement rue du Port Saint-Loup, à Saint-Jean de Braye, pour retenir, en amont, les lingettes jetables ménagères et cosmétiques jetées dans les toilettes de l'ensemble des eaux usées provenant

de Marigny-les-Usages, Semoy, Combleux et Saint-Jean de Braye. Celles-ci sont ensuite récupérées dans des containers pour être incinérées. Là encore, nous sommes entrés, comme vous le voyez, dans la réalisation concrète de notre ambition.

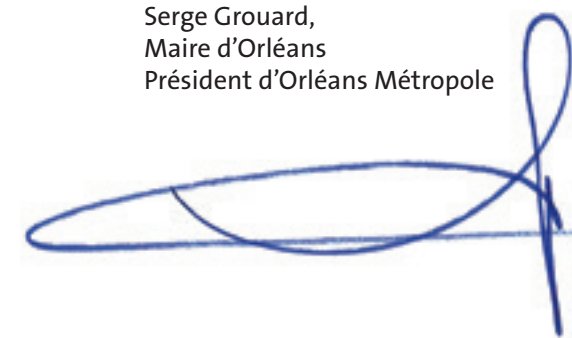
Concernant le recyclage des déchets et leur réduction, autre thématique majeure, la simplification et l'élargissement des consignes de tri depuis février ont permis d'enregistrer de nets progrès, rendus également possibles par la modernisation du centre de tri de Saran.

Nous avons également poursuivi l'aménagement du Parc de Loire. Cet écrin de nature, avec une biodiversité très riche, doit être protégé tout en restant ouvert, bien sûr, aux promenades et loisirs des habitants de notre métropole. Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), après trois ans de travaux et de concertation, sanctuarise, notamment, 1 270 ha de nature en ville. Des engagements très forts ont également été pris pour créer des îlots de fraîcheur avec la plantation d'arbres. La fauche tardive ou raisonnée a été décidée car elle offre une végétation haute qui sert de refuge aux insectes pollinisateurs et aux petits animaux, tout en stabilisant les berges.

Enfin, au plan financier, et c'est une gageure que nous avons su relever, les grands équilibres sont maintenus. La fiscalité a été stabilisée, évitant d'augmenter les impôts à la fois des ménages et des entreprises. Des économies substantielles ont été ainsi réalisées.

Et puisque rien ne peut se faire naturellement si les budgets alloués ne sont pas à la hauteur de nos ambitions, le plan pluriannuel d'investissement (PPI 2021-2026) d'Orléans Métropole, présenté le 27 janvier 2022, a consacré des sommes jamais égalées auparavant (un quart du PPI soit 251 M€) à la question de l'environnement et de la transition écologique. Ce nouveau cap structure désormais l'ensemble nos politiques publiques.

Serge Grouard,
Maire d'Orléans
Président d'Orléans Métropole





1



2



3



4



5

2021... EN 1 CLIN D'ŒIL



6



7



8



9

PODIUM

Publié en janvier, le baromètre « Emploi et logement : le classement des villes où s'installer », réalisé par Météojob et Meilleurtaux, place Orléans en seconde position, derrière Mulhouse. Avec un prix moyen du m² de 2 601 € et surtout avec le meilleur score en termes d'emploi (7,22 offres pour 100 actifs), la capitale régionale fait une percée remarquable dans ce classement.

ÉLECTRIQUE

[1]

Le tout premier bus 100% électrique Irizar est arrivé fin janvier 2021. Après une phase de tests et de formation pour les conducteurs de Kéolis et les équipes de maintenance, il a accueilli ses premiers passagers en mars. Ces véhicules Irizar permettent à la fois de réduire l'empreinte carbone de la collectivité et d'offrir un confort de voyage optimal.

LE TRI SE DÉPLOIE

[2]

La simplification et l'élargissement des consignes de tri depuis février ont permis de développer le recyclage des déchets et de réduire les déchets ménagers. Une évolution rendue possible grâce à la modernisation du centre de tri de Saran.

URBANISME

Après trois ans de travaux et de concertation, la phase d'écriture du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) a pris fin, après validation à l'unanimité en conseil métropolitain le 29 avril. Ce vote a ouvert la voie aux démarches administratives et à une enquête publique avant son approbation définitive en 2022.

BIENVENUE AUX CYCLOTOURISTES

[7]

La labellisation d'Orléans Métropole « Territoire Vélo » souligne les efforts effectués par la collectivité en faveur du vélo et l'encouragement à poursuivre son action pour améliorer les services proposés aux cyclotouristes.

UN NOUVEL ÉLAN TOURISTIQUE

[3]

Installé depuis le 19 mai sur la place du Martroi à Orléans, le nouvel office de tourisme d'Orléans Métropole accueille les touristes français et étrangers dans un lieu central et prestigieux : un nouvel élan pour l'activité touristique métropolitaine.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

[6]

Composition renouvelée, missions élargies, le nouveau conseil de développement d'Orléans Métropole a pu, lors de sa séance d'installation le 16 juin, élire sa présidence, composée d'un binôme paritaire (Claire Delande et Benoît Lonceint). Le conseil de développement accompagne les élus métropolitains lors de la prise de décision.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

[8]

Le Village de la transition, installé le 3 juillet place de Loire et sur les quais, a permis de présenter au grand public la synthèse de plusieurs mois de réflexion et d'échanges dans le cadre des assises de la transition, organisées pour dégager des pistes d'actions afin de tendre vers un territoire résilient.

PASSERELLE

[5]

La pose de la passerelle d'accès entre la station de tram et le parvis de CO'Met, en octobre 2021, marque une des nombreuses étapes réalisées en 2021 sur le chantier du futur complexe événementiel qui ouvrira ses portes à l'automne 2022.

VÉGÉTAL

[4]

L'ouverture, le 25 octobre, de l'Agreen Lab'O Village by CA, concrétise le développement du Campus Xavier Beulin avec plus de 1 500 m² réservés à des entreprises et startups dédiées aux technologies du végétal.

NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE

Près de 150 étudiants internationaux ont été accueillis au MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement) le 17 novembre : un événement organisé pour la première fois et destiné à leur souhaiter la bienvenue afin de favoriser leur intégration dans le tissu étudiant local.

NATUREL ET URBAIN

[9]

Orléans Métropole poursuit l'aménagement du Parc de Loire, avec d'importants travaux : reprise des berges et création de rose-lières, aménagement du fil de Loire, restructuration de la plage existante, réhabilitation du pont d'accès à la grande prairie...

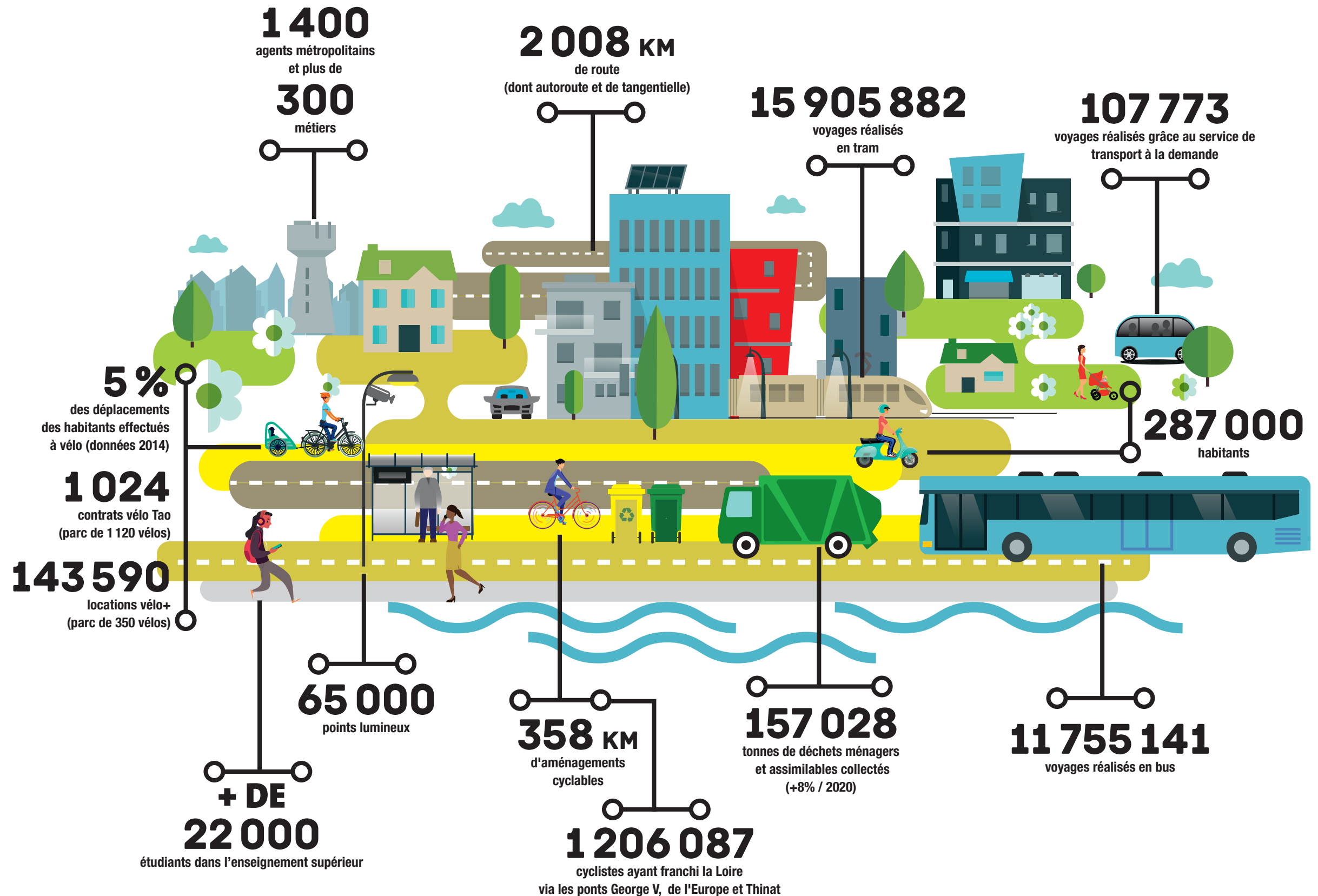
OÙ AGIT LA MÉTROPOLE ?

DONNÉES 2021

LA MÉTROPOLE EN 2021

Des compétences dédiées à la proximité, au dynamisme et au cadre de vie

- **Protection de l'environnement et politique du cadre de vie :** contribution à la transition énergétique, gestion des milieux aquatiques, prévention des risques (inondation, bruit, incendie...), réseaux de chaleur et de froid urbains, valorisation du patrimoine naturel et paysager
- **Développement économique, social et culturel :** zones d'activités, enseignement supérieur, emploi, tourisme, commerce de proximité, agriculture périurbaine, équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, CO'Met, aide aux jeunes et aux ménages en difficulté, prévention spécialisée, clubs sportifs professionnels de haut niveau
- **Aménagement du territoire :** documents de référence et prospectifs, plan local d'urbanisme, voiries et aires de stationnement, grands projets et projets urbains
- **Services d'intérêt collectif :** gestion des déchets, transports en commun et mobilités, assainissement et eau potable, cimetières
- **Politique locale de l'habitat, réhabilitation des logements insalubres**
- **Politique de la ville et rénovation urbaine**
- **Gens du voyage**
- **Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé**





PRÉSIDENT :
Serge GROUARD

LA GOUVERNANCE

LA COMPOSITION DU BUREAU

C'est le 9 novembre 2021 qu'a été élu, en séance publique, le nouvel exécutif d'Orléans Métropole, à la suite de la démission de Christophe Chaillou, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle et jusqu'ici président d'Orléans Métropole. Désormais présidée par Serge Grouard, maire d'Orléans, élu à la majorité absolue au 1^{er} tour, Orléans Métropole poursuit ses actions et programmes, dans un esprit de continuité, de rigueur et de transparence, avec la volonté d'une gouvernance partagée, plaçant les communes au cœur du système décisionnel.



1^{er} vice-président,
Président délégué
Matthieu SCHLESINGER
Transition énergétique et relations entre la commune d'Olivet et Orléans Métropole.



2^e vice-président
Grégoire CHAPUIS
Politique de la ville, cohésion sociale et prévention spécialisée. Relations entre la commune de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole.



3^e vice-présidente
Vanessa SLIMANI
Emploi, insertion professionnelle, centre de formation d'apprentis, économie sociale et solidaire. Relations entre la commune de Braye et Orléans Métropole.



4^e vice-président
Michel MARTIN
Finances, affaires juridiques et moyens généraux.



5^e vice-président
Christian FROMENTIN
Assainissement et eaux pluviales. Relations entre la commune de Saran et Orléans Métropole.



6^e vice-présidente
Valérie BARTHE CHENEAU
Inclusion métropolitaine et égalité femmes-hommes. Relations entre la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



7^e vice-président
Pascal TÉBIBEL
Attractivité économique, économie numérique et grands projets économiques.



8^e vice-président
Christian DUMAS
Politique cyclable et circulations douces. Relations entre la commune d'Ingré et Orléans Métropole.



9^e vice-présidente
Françoise GRIVOTET
Parc de Loire et Canal d'Orléans. Relations entre la commune de Saint-Jean-le-Blanc et Orléans Métropole.



10^e vice-président
Jean-Vincent VALLIÈS
Aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière. Relations entre la commune de Chécy et Orléans Métropole.



11^e vice-président
Romain ROY
Transports et déplacements



12^e vice-présidente
Marie-Philippe LUBET
Tourisme, Musée des beaux-arts d'Orléans, Musée d'histoire et d'archéologie et archives métropolitaines. Relations entre la commune de Saint-Denis-en-Val et Orléans Métropole.



13^e vice-président
Thierry COUSIN
Gestion des déchets ménagers et assimilés et économie circulaire. Relations entre la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



14^e vice-président
Florent MONTILLOT
Recherche, transferts de technologies, enseignement supérieur, ESAD d'Orléans et vie étudiante. Police Municipale Intercommunale des Transports.



15^e vice-président
Alain TOUCHARD
Voirie, espaces publics, coordination de la propreté, et gestion et coordination des pôles territoriaux. Relations entre la commune d'Ormes et Orléans Métropole.



16^e vice-président
Vincent MICHAUT
Politiques contractuelles, aux fonds européens et à la solidarité territoriale. Relations entre la commune de Saint-Cyr-en-Val et Orléans Métropole.



17^e vice-président
Charles-Eric LEMAIGNEN
Grands équipements (CO'Met, Centre de conférences, Zénith, Chapit'O et complexe du Baron), connexions métropolitaines et parkings en ouvrage.



18^e vice-président
Laurent BAUDE
Agriculture urbaine et périurbaine. Relations entre la commune de Semoy et Orléans Métropole.



19^e vice-présidente
Isabelle RASTOUL
Relations humaines et dialogue social



20^e vice-président
Stéphane CHOUIIN
Habitat et logement. Relations entre la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.

AUTRES MEMBRES DU BUREAU - CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Eau potable, défense contre l'incendie et préservation de la ressource en eau. Relations entre la commune de Mardié et Orléans Métropole.



Luc MILLIAT
Aménagement économique, parcs d'activités, pépinières d'entreprises (hors LAB'O et Agreen LAB'O dont Pascal Tebibel, 7^e vice-Président à la responsabilité), développement commercial et artisanat. Relations entre la commune de Boigny-sur-Bionne et Orléans Métropole.



Philippe BEAUMONT
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. Relations entre la commune de Marigny-les-Usages et Orléans Métropole.



Gilles PRONO
Centre funéraire des Ifs et fourrière animale. Relations entre la commune de Chanteau et Orléans Métropole.



Bruno CŒUR
Biodiversité. Relations entre la commune de Bou et Orléans Métropole.



Francis TRIQUET
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que de la prévention des risques majeurs. Relations entre la commune de Combleux et Orléans Métropole.



Christophe CHAILLOU
Rénovation urbaine. Relations entre la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans Métropole.



Christophe LAVIALLE
Commande publique et politique d'achat. Président des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public générale et chargé d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement.



Thomas RENAULT
Soutien aux clubs sportifs de haut niveau.



Cécile ADELLE
Relations avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

LES ÉLUS MÉTROPOLITAINS PAR COMMUNE

BOIGNY-SUR-BIONNE

Luc MILLIAT (maire)

BOU

Bruno CŒUR (maire)

CHANTEAU

Gilles PRONO

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Valérie BARTHE-CHENEAU (maire)

Vincent DEVAILLY

Francine MEURGUES

CHÉCY

Jean-Vincent VALLIES (maire)

Virginie BAULINET

Jean-Yves CHALAYE

COMBLEUX

Francis TRIQUET (maire)

FLEURY-LES-AUBRAIS

Carole CANETTE (maire)

Grégoire CHAPUIS

Maryline COULON

Bruno LACROIX

Guylène BORGNE

Isabelle MULLER

INGRÉ

Christian DUMAS (maire)

Guillem LEROUX

Magalie PIAT

MARDIÉ

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (maire)

MARIGNY-LES-USAGES

Philippe BEAUMONT (maire)

OLIVET

Matthieu SCHLESINGER (maire)

Cécile ADELLE

Rolande BOUBAULT

Michel LECLERCQ

Sandrine LEROUGE

Romain SOULAS

Fabien GASNIER

ORLÉANS

Serge GROUARD (maire)

Anne-Frédéric AMOA

Béatrice BARRUEL

Régine BREANT

Florence CARRÉ

William CHANCERELLE

Thibaut CLOSSET

Laurence CORNAIRE

Quentin DEFOSSEZ

Capucine FEDRIGO

Chrystel DE FILIPPI

Martine HOSRI

Jean-Paul IMBAULT

Charles-Eric LEMAIGNEN

Romain LONLAS

Virginie MARCHAND

Michel MARTIN

Sandrine MENIVARD

Florent MONTILLOT

Fanny PICARD

Isabelle RASTOUL

Thomas RENAULT

Romain ROY

Pascal TEBIBEL

Jean-Philippe GRAND

Dominique TRIPET

Baptiste CHAPUIS

Sarah BENAYAD

Jean-Christophe CLOZIER

Stéphanie RIST

Ludovic BOURREAU

Gérard GAUTIER

Christel ROYER

ORMES

Alain TOUCHARD (maire)

Odile MATHIEU

SAINT-CYR-EN-VAL

Vincent MICHAUT (maire)

SAINT-DENIS-EN-VAL

Marie-Philippe LUBET (maire)

Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

Stéphane CHOUIN (maire)

SAINT-JEAN DE BRAYE

Vanessa SLIMANI (maire)

Franck FRADIN

Catherine GIRARD

Brigitte JALLET

Christophe LAVIALLE

Jean-Emmanuel RENELIER

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Christophe CHAILLOU (maire)

Véronique DESNOUES

Pascal LAVAL

Marceau VILLARET

Françoise BUREAU

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Françoise GRIVOTET (maire)

Fabrice GREHAL

François GRISON

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

Thierry COUSIN (maire)

Charlotte LACOLEY

SARAN

Maryvonne HAUTIN (maire)

Christian FROMENTIN

Sylvie DUBOIS

Mathieu GALLOIS

Gérard VESQUES

SEMOY

Laurent BAUDE (maire)



UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RENOUVELÉ



Structure de démocratie participative destinée à éclairer le conseil métropolitain et contribuant à projeter le territoire vers l'avenir, le conseil de développement d'Orléans Métropole (CODEV) a connu des évolutions, proposées par les élus métropolitains. Ils ont en effet souhaité que la parité femme-homme y soit strictement respectée et que le conseil reflète davantage la réalité du territoire et la diversité de ses communes.

C'est ainsi que, le 16 juin 2021, le nouveau conseil de développement d'Orléans Métropole a été installé et a élu à sa présidence Claire Delande et Benoit Lonceint. Pour la première fois, cette instance est donc présidée par un binôme paritaire femme-homme.

Les élus ont également fixé de nouvelles missions au conseil de développement :

- Éclairer la prise de décision des élus par un travail de prospective territoriale.
- Participer à l'évaluation des politiques publiques métropolitaines, en lien avec le suivi du projet métropolitain.
- Contribuer à une dynamique de proximité et de participation citoyenne à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur les dispositifs de concertation mis en place dans les communes.

PARITAIRE

Le conseil de développement rassemble des citoyens investis dans la vie locale et sans mandat d'élu, des personnalités qualifiées et des représentants d'organismes ou d'institutions afin de débattre, de s'informer et d'apporter leur point de vue sur les défis à relever ou les projets du territoire. Leurs avis et propositions sont partagés avec les élus métropolitains. Composé de 89 membres, autant que le nombre de conseillers métropolitains, le conseil de développement comprend deux collèges :

- Territorial, avec 44 membres en binômes paritaires femme-homme, non élus, désignés par chaque commune selon leurs compétences, leur engagement sur le territoire et leur disponibilité.
- Acteurs locaux, avec 45 membres représentant des organismes et institutions de différents secteurs d'activité présents sur le territoire de la métropole, mais aussi des personnalités qualifiées désignées par le conseil métropolitain pour leur expertise dans un domaine spécifique.

Le conseil de développement se réunit en séance plénière en moyenne cinq ou six fois par an. Il organise également des groupes de travail restreints sur des sujets ciblés, soit sur saisine de la Métropole soit sur auto-saisine.

Parmi les faits marquants de l'année 2021, figurent la définition d'une identité graphique et d'un logo ainsi que le lancement de quatre groupes de travail sur les thèmes de la santé, des mobilités, des assises de la transition et du bureau des temps. Par ailleurs, lors du séminaire d'accueil des membres, le 2 octobre, des temps d'échange ont pu être organisés avec les services de la Métropole autour de trois thématiques : mobilités, assises de la transition écologique et plan local d'urbanisme métropolitain. Ces ateliers ont permis aux membres du conseil de nourrir leur réflexion avant la création des groupes de travail thématiques.

COMPOSITION

COLLÈGE TERRITORIAL

(Sur proposition des maires des communes membres d'Orléans Métropole)

• BOIGNY-SUR-BIONNE

- Marine DUBOIS
- Bruno MERCIER

• BOU

- Pierrick LEGROUX
- Nicole WOJCIK

• CHANTEAU

- Raphaëlle BAUMSTARK
- Jean-Pierre VANNIER

• CHÉCY

- Philippe RASSAT
- Valérie REGO-LEENHARDT

• COMBLEUX

- Anne DEMARS
- Martin LAVAU

• FLEURY-LES-AUBRAIS

- Emmanuelle BLASCO
- Stéphane GOUDOU

• INGRÉ

- Sara ESTEVAO ALVES
- François ZARAGOZA

• LA CHAPPELLE-SAINT-MESMIN

- Jérôme GUILLOIT
- Christine ROUZIOUX-GOICHAUD

• MARDIÉ

- Frédéric LELAIDIER
- Catherine LOISTRON

• MARGNY-LES-USAGES

- Christophe DELAPORTE
- Emilie FELLAHI

• OLIVET

- Johanna DUPRÉ
- Xavier NICOLAS

• ORLÉANS

- Delphine DE VERNEUIL
- Jules VAGNER

• ORMES

- Jean-Marie BLANVILLAIN
- Marie-Luce VOISIN

• SAINT-CYR-EN-VAL

- Samuel GRANAT
- Ondine JALLERAT

• SAINT-DENIS-EN-VAL

- Valérie FILLION
- Alain SERVAIS

• SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

- Joël SEVIN
- Claire TIXIER

• SAINT-JEAN DE BRAYE

- Bruno MALINVERNO
- Sylvie VENUIAT

• SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

- Aghiles ASSAM
- Annie CHARTON

• SAINT-JEAN-LE-BLANC

- Anne BRINON
- Joël BRUNET

• SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

- Béatrice DEMICHEL
- Michel DRUILHE

• SARAN

- Françoise BÉGOUT
- Daniel BUON

• SEMOY

- Valérie VANNIER
- Michel MIREUX

COLLÈGE D'ACTEURS LOCAUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Pierre ALLORANT
- Isabelle BARANGER
- Jacques BATTISTELA
- Mouna BOUHAMIDI
- Aurélien BRANCHOUX
- Nicolas CAMPHUIS
- Marie CHAMBONNEAU
- Robin DEGRON
- Claire DELANDE
- Martine GRIVOT
- Stéphanie HUBLIN BESSON
- Didier JAVOY
- Benoît LONCEINT
- André MAGNON-PUJO
- Marie-Madeleine MIALOT

ORGANISMES

• Économie (5 membres)

- Jeune chambre économique d'Orléans
- CJD Centre des Jeunes Dirigeants d'Orléans
- Union nationale des professions libérales - Loiret
- Pôle DREAM Eau & Milieux
- Les Vitrites d'Orléans

• Social, santé et emploi (5 membres)

- Conseil de l'ordre des médecins
- Centre hospitalier régional d'Orléans
- URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales)
- UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)
- Mission Locale de l'Orléanais

• Organisations syndicales (4 membres)

- CGT
- CFDT
- UDEL-MEDEF Loiret
- CFE-CGC

• Enseignement et recherche (4 membres)

- Université d'Orléans
- Ô Campus
- BRGM
- AFTEC

• Transition écologique (3 membres)

- Oazis
- Eau secours 45
- Loiret nature environnement

• Culture (2 membres)

- Astrolabe
- MJC d'Olivet

• Sport (2 membres)

- Comité régional olympique et sportif
- Association sportive de l'université d'Orléans

• Mobilités (2 membres)

- SNCF réseaux
- Association Prévention routière

• Habitat et logement (2 membres)

- FNAIM
- CNL

• Agriculture (1 membre)

- Jeunes Agriculteurs du Loiret

UNE ADMINISTRATION DYNAMIQUE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Au service de la collectivité et des communes, les directions support veillent à améliorer les conditions d'exercice des missions confiées aux agents tout en veillant à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

RESSOURCES HUMAINES : INCITER À LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

Dans le cadre de la conciergerie proposée aux agents, trois journées d'ateliers vélo ont été organisées en partenariat avec l'association 1-Terre-Actions. Les agents ont pu venir faire contrôler les éléments de sécurité de leur vélo et assurer les réparations. Dans la même démarche, le forfait mobilités durables mis en place en fin d'année encourage l'utilisation des transports alternatifs (trottinette électrique, vélo, vélo électrique). Il permet d'indemniser les agents qui déclarent avoir effectué au moins 100 jours pour leurs déplacements domicile-travail (personnes à temps complet et actives sur l'année entière).

75
agents inscrits
aux ateliers vélo

69
bénéficiaires du fonds
mobilités durables

165
agents bénéficiaires du
télétravail à deux jours
par semaine hors période
Covid-19



FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Orléans Métropole a poursuivi tout au long de l'année son action de protection et de prévention contre le Covid-19 :

- Vaccination des agents et tests antigéniques réalisés par le service de médecine préventive en décembre 2021 pour libérer les créneaux destinés au grand public
- Tests sérologiques proposés aux agents afin de savoir s'ils sont immunisés
- Équipements de protection (gel, masque...) pour les agents de la collectivité et lors d'événements (centre de vaccination, festival de Loire, élections...)
- Aménagement des espaces de travail : contrôle des salles de réunion, aménagements dans les bureaux (plexiglass, jalonnement...), centre de vaccination...

UN AUTRE REGARD SUR LE HANDICAP

La collectivité a participé pour la première fois au DuoDay, dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées. Cet événement est conçu pour rapprocher, le temps d'une journée, des stagiaires en situation de handicap et des agents volontaires. C'est l'occasion d'échanger, travailler, créer des vocations. DuoDay est également un moyen de faire évoluer les regards sur le handicap et de dépasser les préjugés.

DES DÉFIS COLLECTIFS ET SOLIDAIRES

En instituant des challenges sportifs connectés, la collectivité souhaitait proposer aux agents des défis associant santé, bien-être et cohésion. Ces challenges proposaient à des équipes de cinq agents de compter leurs pas pour tout déplacement, seul ou en groupe, et quels que soient le niveau de forme, le temps libre et le rythme de chacun sur une période donnée. Deux challenges ont été proposés, en juin et en novembre 2021. Ce dernier, à visée solidaire, a permis de faire un don à une association orléanaise.

16 300
kilomètres parcourus
par le 48 équipes
du challenge sportif

92
boîtes collectées auprès
des agents dans le cadre de
l'opération « Boîtes de Noël »

2 000 €
de dons obtenus lors du
deuxième challenge au profit
de l'association Môme

+ DE 1 500
produits de soin réunis
pour la collecte étudiante
de l'association Môme

21
actions de sensibilisation
aux RPS

10
groupes d'échanges
autour du travail

+ DE 10
accompagnements
d'équipes

228
entretiens individuels

PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Un ensemble d'actions est mené par la collectivité, en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS). Cette thématique figure notamment dans les formations aux risques professionnels destinées aux agents, avec une formation spécifique aux managers initiée en 2021. Ces formations complètent les fiches réflexes réalisées en 2020 qui présentent les signes de RSP, informent sur les personnes ressources et les bonnes pratiques. Par ailleurs, des groupes d'échanges sont proposés aux agents, notamment ceux qui peuvent être confrontés à l'agressivité de certains usagers : agents d'accueil au CCAS, mairies de proximité... Enfin, la prise en charge des RPS passe par des entretiens individuels, des accompagnements collectifs, des actions de médiation...

Des nouveaux outils informatiques et collaboratifs

DE NOUVEAUX OUTILS INFORMATIQUES ET COLLABORATIFS

Mutualisée pour 11 communes du territoire, la direction des systèmes d'information (DSI) intervient également pour le compte des autres communes, en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins. Elle a notamment poursuivi en 2021 l'équipement des agents de la collectivité leur permettant de télétravailler. Ces derniers ont été dotés de postes de travail informatique portables et un VPN a été mis en place pour leur permettre d'accéder aux ressources informatiques. Enfin, la visioconférence a été généralisée et des outils collaboratifs ont commencé à être déployés. En ce qui concerne les services aux usagers, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, effective depuis le 1^{er} janvier 2022, permet le dépôt en ligne des demandes de permis de construire, à tout moment et dans une démarche simplifiée. Ce service est le fruit d'une collaboration interne entre la direction de l'urbanisme, pour l'aspect fonctionnel, et la DSI pour les questions techniques concernant les 22 communes métropolitaines. Enfin, une démarche de réemploi des équipements informatiques a été initiée en 2021 et se déploiera en 2022. Ainsi, un processus de prolongation du cycle de vie des ordinateurs a été initié : il consiste à remplacer certaines pièces (disque dur SSD et mémoire supplémentaire) pour éviter leur remplacement systématique.

DES ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES

180
consultations lancées

100%
de plus dématérialisés

342
marchés attribués pour un
montant total de 148 M€ TTC

214 M€ TTC
de dépenses d'achat (hors
délégations de service
public), avec un taux de
couverture contractuelle
de plus de 93%, dont
60% auprès d'entreprises
régionales (soit 126 M€ TTC)

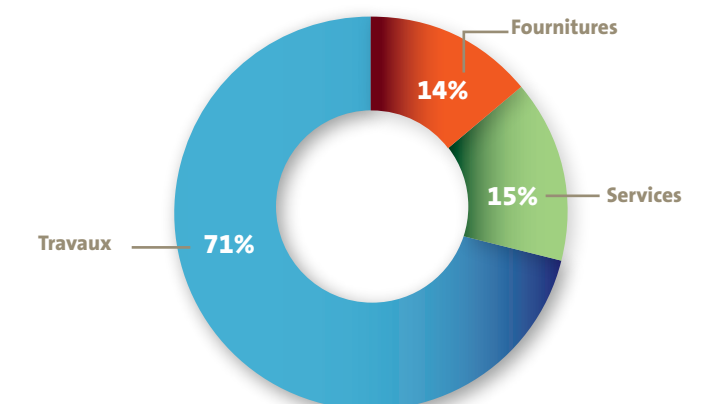
138 347
heures d'insertion réalisées,
par 665 personnes
(699 contrats)

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ACHATS

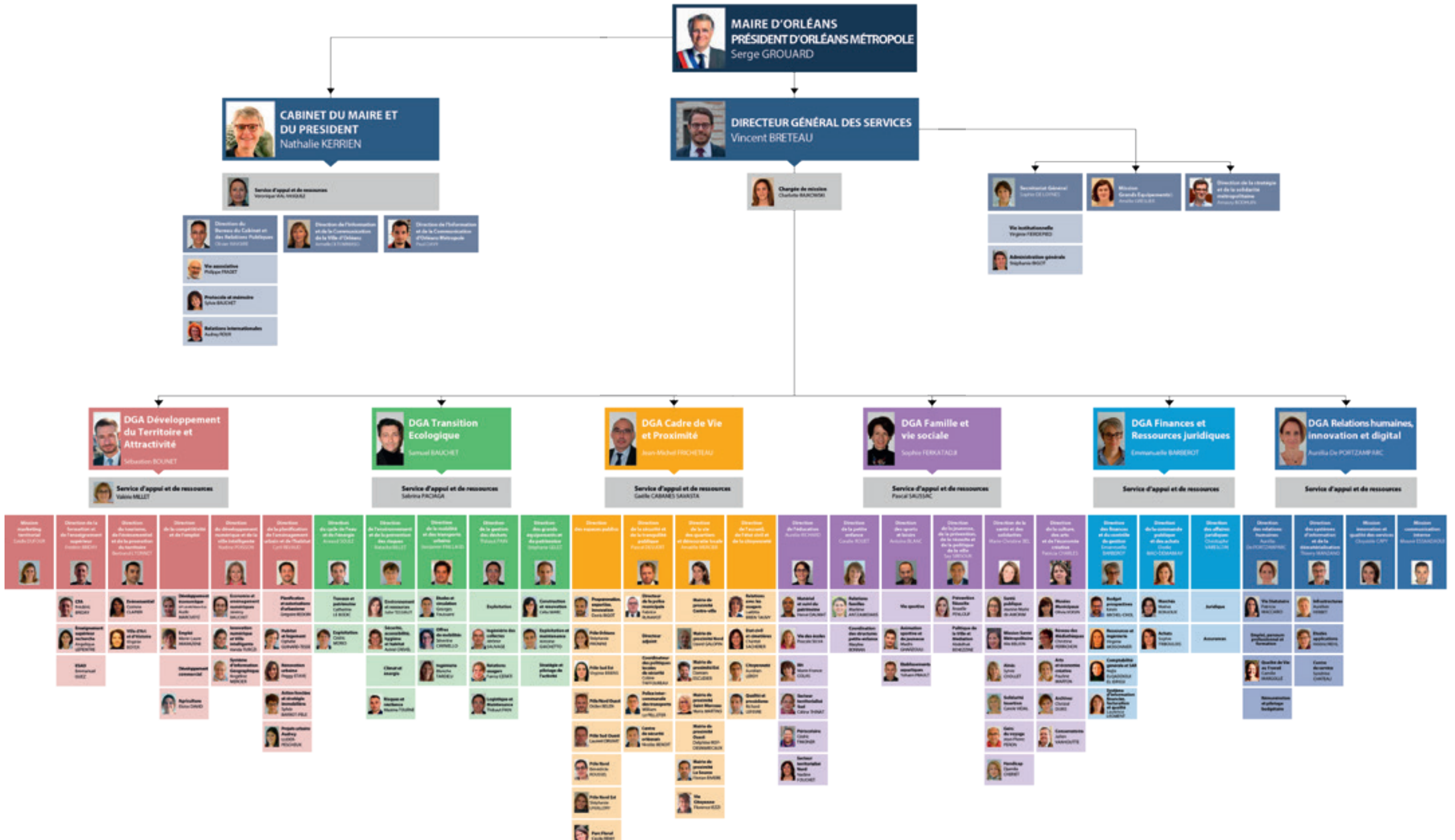
Afin d'améliorer la prise en compte du volet environnemental dans les achats, les consultations intègrent régulièrement des clauses ou des critères environnementaux :

- Fourniture d'électricité 100% verte
- Achat de véhicules électriques
- Marché d'impression : exigence de papiers recyclés, issus de forêts gérées durablement
- Marché d'entretien ménager : utilisation de produits écologiques
- Marché de travaux : intégration systématique de clauses liées au recyclage des déchets

RÉPARTITION DES MARCHÉS EN TYPOLOGIE ET EN MONTANT



ORGANIGRAMME MUTUALISÉ VILLE ET MÉTROPOLE D'ORLÉANS



LE BUDGET 2021

La préparation du budget 2021 a été réalisée dans un contexte de fragilité des équilibres financiers pour le budget principal. Cette situation s'explique par les effets de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole (pertes de recettes et dépenses supplémentaires), conjugués à l'exercice des compétences transférées ces dernières années à la Métropole et au projet métropolitain engagé.

Orléans Métropole a cependant élaboré un budget qui répond à trois objectifs majeurs : préserver les ménages les plus modestes ; soutenir les acteurs économiques locaux ; poursuivre le développement de la Métropole en stabilisant et en renforçant le financement des compétences récemment intégrées. Ainsi, la décision a été prise de baisser les contributions pour les services de proximité et du quotidien :

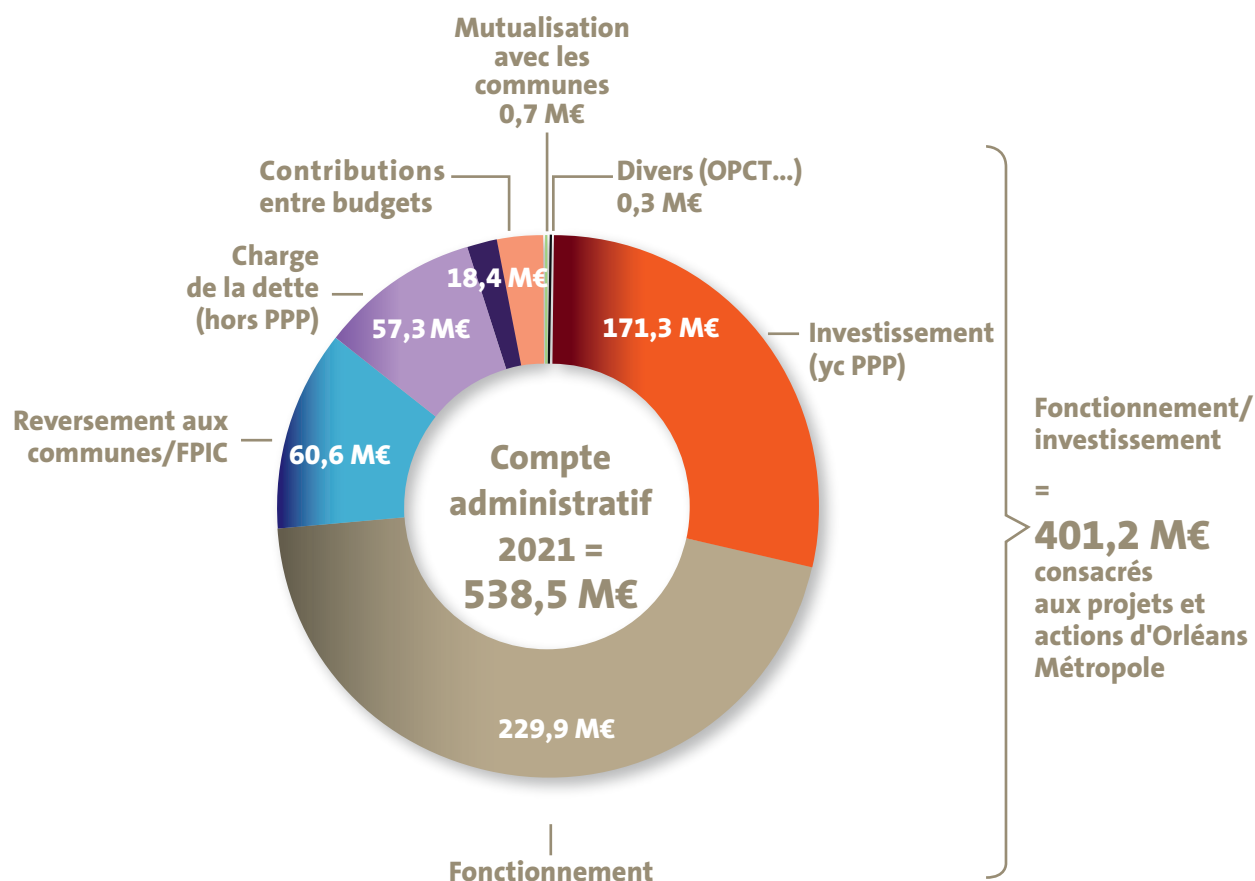
- baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 33% : de 8,73% à 5,80% ;
- baisse du tarif de redevance d'assainissement de 25% : de 1,92 € HT/m³ à 1,44 € HT/m³ ;
- passage du taux de taxe foncière sur le foncier bâti à 5,71%, correspondant en moyenne à une augmentation de cotisation foncière (y compris TEOM) de l'ordre de 3%.

UN ÉQUILIBRE FINANCIER MAINTENU

Sur un budget global de 538,50 M€, Orléans Métropole a consacré :

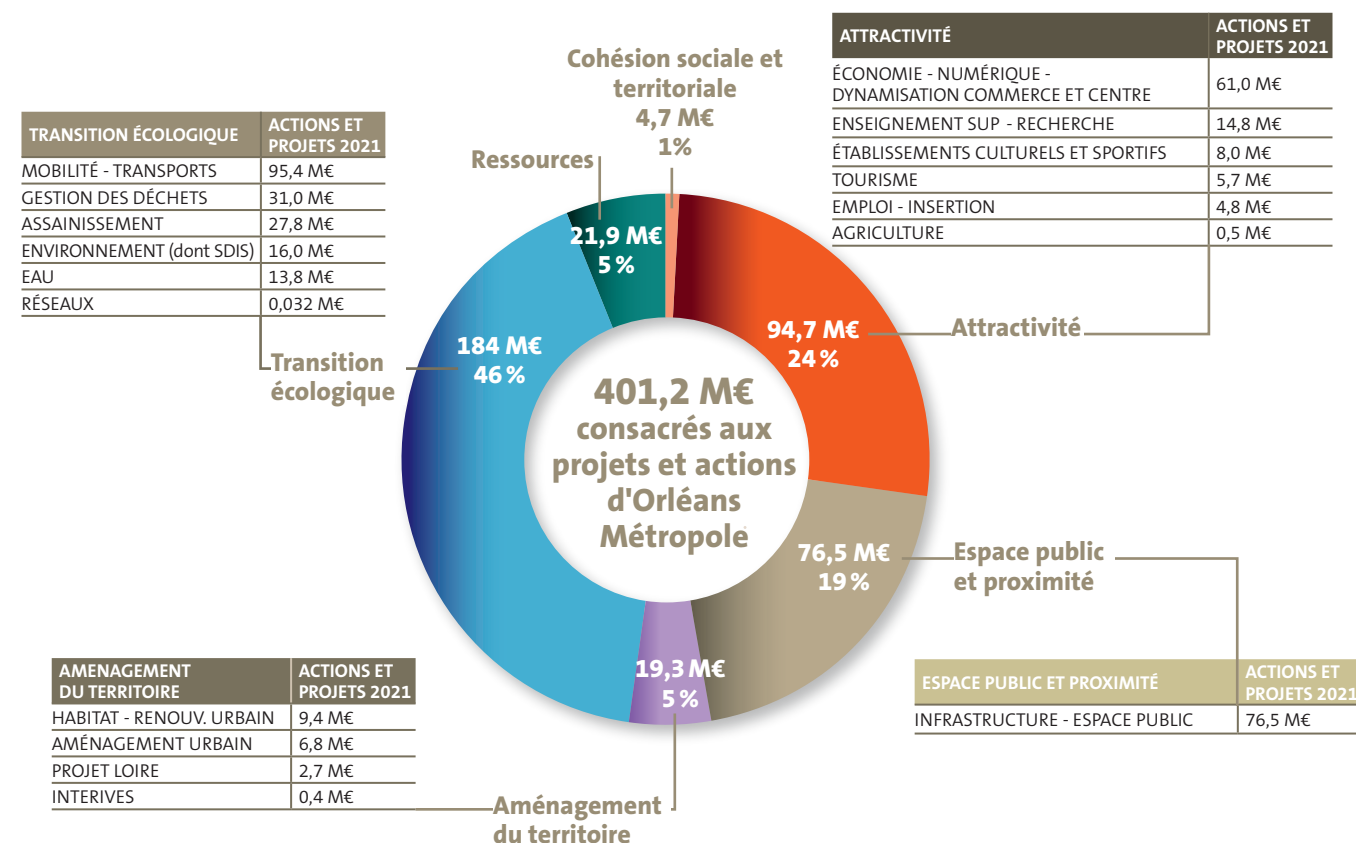
- 401,15 M€ aux projets et actions (229,90 M€ en fonctionnement et 171,30 M€ en investissement),
- 137,36 M€ aux versements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

La stratégie de gestion rigoureuse conjuguée à la reprise de l'activité aux 2^e et 3^e trimestres a permis de parvenir à une épargne disponible, tous budgets confondus, de 46,1 M€ qui a contribué au financement d'un important volume d'investissements (171,3 M€) qui a toutefois nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 85 M€ (dont 67 M€ pour le budget principal).



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021

- CO'Met (49,4 M€)
- Voiries communales et métropolitaines (40,2 M€)
- Assainissement (14,5 M€)
- Gestion de l'eau potable (7,4 M€)
- Acquisition de bus électriques et hybrides (10,5 M€)
- Premières opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (4,3 M€)



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCEMENTS PUBLICS

Signé en mai 2021, le volet 2 du contrat avec le Conseil départemental s'est traduit par une subvention de 5,4 M€, pour des projets du territoire démarrant entre 2021 et 2023.

Quelques mois plus tard, le 14 octobre 2021, le conseil métropolitain a adopté le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui lie Orléans Métropole avec l'État, en partenariat avec le Conseil départemental et le Conseil régional. Le CRTE est destiné à faciliter les échanges entre la collectivité et l'État, notamment pour concrétiser l'accès aux dispositifs et financements associés contribuant à la réalisation des projets de la collectivité : aménagement des friches industrielles (site Quelle) ; rénovation d'équipements sportifs dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (salle d'escrime Christian d'Oriola)... Par ailleurs, l'action d'Orléans Métropole en matière de recherche de financements publics a abouti à l'obtention de fonds européens : 1 585 771 € ont été notifiés en 2021 (projets Loire à vélo, déchetterie nouvelle génération, études pour la préservation, la reconquête et la gestion des zones d'expansion des crues/PAPI).

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES À ORLÉANS MÉTROPOLE POUR 2021

Total : 5,71 M€

Dont :

- État (DSIL/plan de relance) : **3,288 M€**
- Fonds européens (FEDER) : **1,585 M€**
- Région (CRST) : **0,554 M€**
- Département : **0,301 M€**

LE PPI 2021-2026 : LES GRANDES ORIENTATIONS

Présenté le 27 janvier 2022, le plan pluriannuel d'investissement (2021-2026) d'Orléans Métropole montre la volonté de la collectivité d'investir pour l'avenir avec, en fil rouge de son action, les questions de proximité et de transition écologique. Ce plan pluriannuel d'investissement (PPI) comprend 723 M€ pour le budget principal et 321 M€ pour les budgets annexes.

Réalisé dans un contexte financier contraint par la crise sanitaire et par le cumul de plusieurs projets d'envergure déjà engagés, il s'articule autour de trois axes :

- Investir largement pour le territoire, avec plus de 100 M€ d'investissement par an.
- Consacrer une large place à la proximité (plus de la moitié du PPI avec 548 M€).
- Placer la question de l'environnement et de la transition écologique au cœur de toutes les politiques publiques, avec des sommes consacrées au développement durable et à la rénovation énergétique à un niveau jamais égalé auparavant (un quart du PPI soit 251 M€). Il consacre 189 millions aux projets nouveaux autour des deux priorités : la proximité (98 M€) et la transition écologique (80 M€).

Ce plan pluriannuel d'investissement pourra évoluer avant son terme en 2026, grâce à la clause de revoyure prévue mi-2023 pour permettre aux élus de réexaminer la situation et d'envisager d'engager des projets supplémentaires.

LE BUDGET PRINCIPAL PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

- **Voiries - infrastructures** : 191 M€, dont 16,5 M€ par an pour les voiries communales et 6 M€ par an pour les voiries structurantes. La clause de revoyure permettra d'étudier la réalisation de travaux supplémentaires sur les axes très structurants (RD 2020 Nord, RD 960, avenue de Saint-Mesmin, Faubourg-Bannier, ...). 5 M€ sont prévus entre 2023 et 2025 pour le lancement d'études.
- **Aménagements cyclables** : 4,5 M€ par an seront dédiés à la réalisation des itinéraires cyclables inscrits au Plan Vélo, et aux aménagements réalisés lors de la rénovation des voiries :
 - 3,2 M€ par an sur les voiries communales
 - 0,9 M€ par an sur les voiries structurantes
 - 0,4 M€ par an pour des projets uniquement cyclables
- **Développement économique et CO'Met** : 123 M€, + 2 M€ consacrés à l'économie circulaire avec la construction d'un lieu de stockage dédié.
- **Recherche, technologie et enseignement supérieur** : 95 M€.
- **Environnement** : 64 M€, dont 50 M€ pour le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique.
- **Rénovation urbaine – programme ANRU 2** : 34 M€, dont 30,5 M€ inscrits pour le renouvellement urbain des quartiers de l'Argonne et de La Source (Orléans) et des Chaises (Saint-Jean-de-la-Ruelle) et 3,33 M€ pour l'ensemble immobilier du quartier de l'Argonne.
- **Gestion des déchets** : 28 M€, avec 7 M€ dédiés à des projets nouveaux autour des enjeux de transition écologique, et notamment de la gestion des biodéchets. Le regroupement des locaux sera également engagé en fin de mandat.
- **Projet Porte Madeleine** : 24 M€ pour la construction d'un parking sur le mail.
- **Aménagement et planification** : 23 M€, 12 M€ pour les projets nouveaux et notamment la poursuite du programme ORI (Opération de restauration immobilière) et l'aménagement de la Tête nord du pont de l'Europe.
- **Réaménagement des mails** Jaurès et Rocheplatte dans le cadre du projet Porte Madeleine, 19 M€.
- **Mobilité** : 18,4 M€, dont 4,3 M€ destinés à l'implantation de bornes électriques et à la mise à niveau des systèmes de péage et paiement des parkings en ouvrage indispensable à leur bon fonctionnement.
- **Place d'Arc** : 17,5 M€ sous réserve de la participation significative de l'opérateur privé au financement de l'opération.
- **Interives** : 13,7 M€ pour la création des espaces publics, conformément au contrat de concession passé avec l'aménageur.
- **Logement** : 13,7 M€, comprenant les investissements de la nouvelle SEM logement social (issue de l'OPH) et 2,75 M€ dédiés à la rénovation énergétique de l'habitat.
- **Loire et canal** : 13,5 M€, notamment 10 M€ prévus pour le Parc de Loire Sud.
- **Moyens généraux** : 13,3 M€, dont 3 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs.
- **Autres politiques publiques** (réseaux, prévention spécialisée, FUL, biens partagés, communication et cimetières) : 4,7 M€.
- **Eaux pluviales** : 4,3 M€.
- **Tourisme** : 3,1 M€.
- **Solidarité territoriale** : 2,8 M€.
- **Culture** : 2,3 M€, dont 0,5 M€ pour des travaux de sécurisation devant impérativement être réalisés en 2022 au musée des Beaux-Arts. La question de la rénovation de la façade du Zénith d'Orléans sera étudiée à l'occasion de la clause de revoyure.
- **Emploi** : 2,1 M€ avec une enveloppe annuelle de 0,13 M€ pour l'accompagnement à l'investissement des associations d'insertion et l'acquisition de la résidence des apprentis inscrite au budget 2022.
- **Gens du voyage** : 1,8 M€.
- **Agriculture périurbaine** : 1,6 M€, avec deux projets nouveaux : une ferme urbaine cavernicole et un projet autour de la gestion des biodéchets.
- **Sport professionnel** : 1,6 M€, dont un fonds de concours d'1M€ pour la construction de la future piste de BMX à La Chapelle-Saint-Mesmin.

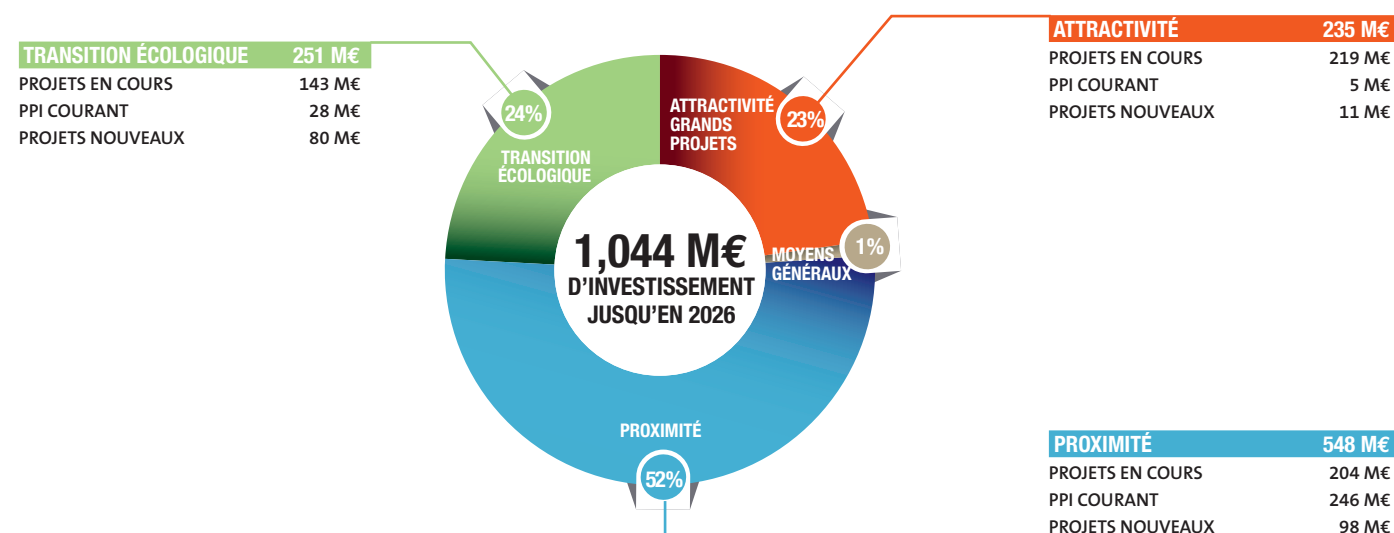
LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes ne prévoient pas de projets nouveaux, à l'exception du **budget transports**, avec la poursuite du renouvellement de la flotte de bus et 27,6 M€ pour les modifications du centre bus, en lien avec le réaménagement autour de Place d'Arc, la rénovation et la sécurisation des stations de la ligne A, des études pour un transport en commun en site propre au nord du territoire...

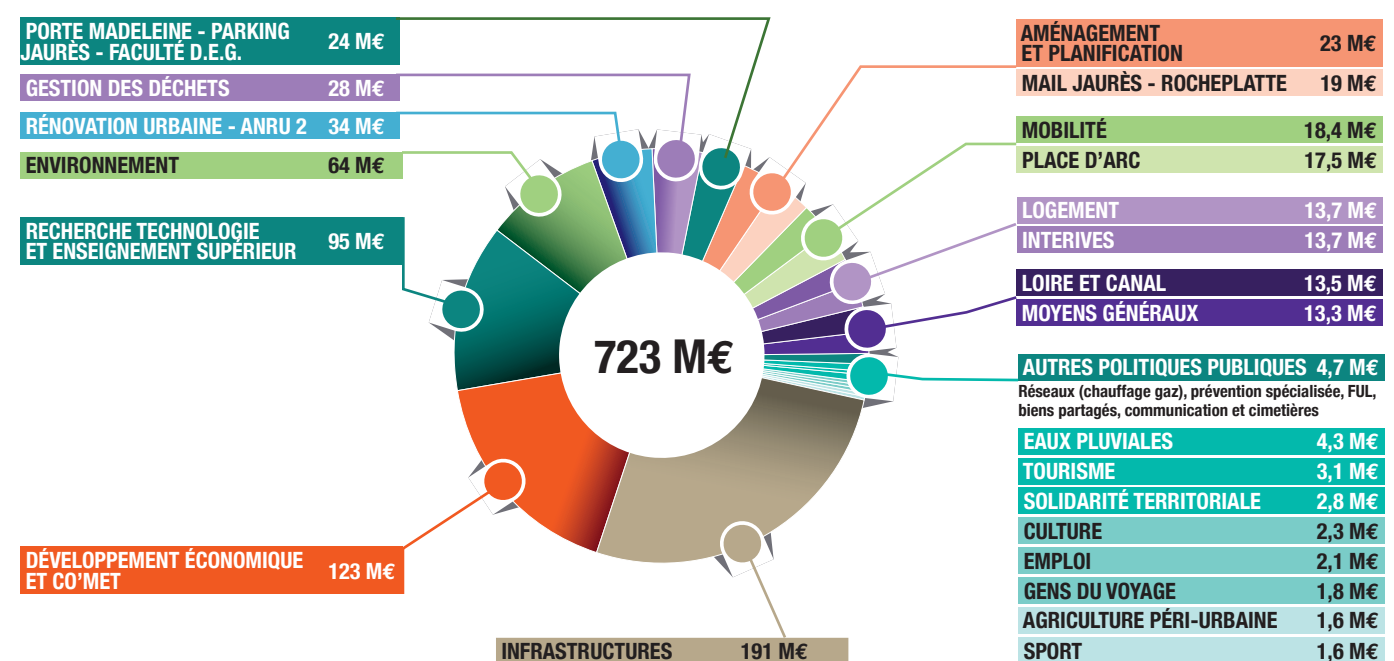
Les enveloppes annuelles prévoient :

- **Assainissement** : 10 M€ chaque année
- **Eau potable** : 2,5 M€ (à redéfinir dans le cadre du renouvellement des contrats en 2023)
- **CFA** : 0,2 M€ chaque année
- **Pépinières et Lab'O** : 0,15 M€ par an
- **Crématorium** : 0,05 M€ par an
- **Parking de Fleury** : 0,1 M€ et 0,500 M€ pour la rénovation du sol (fin de mandat)
- **Pavillon des producteurs** : 0,01 M€ chaque année

PPI 2021-2026 D'ORLÉANS MÉTROPOLE : PROXIMITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PPI 2021-2026 D'ORLÉANS MÉTROPOLE POUR LE BUDGET PRINCIPAL : LE DÉTAIL PAR THÉMATIQUES



LA TRANSITION
EST
ENTRE NOS MAINS

Assises de la transition écologique
à Orléans Métropole

TRANSITION



ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

C'est une démarche ambitieuse qui a jalonné toute l'année 2021 pour les élus, les services et les citoyens de la métropole : imaginer ensemble les solutions à mettre en place dans la perspective d'un territoire zéro carbone. En lançant les assises de la transition énergétique, Orléans Métropole a souhaité à la fois marquer une étape et construire une feuille de route avec les habitants et les acteurs du territoire pour accélérer le mouvement en faveur de la transition écologique.

ORLÉANS MÉTROPOLE EN ROUTE VERS UN TERRITOIRE ZÉRO CARBONE

Onze thématiques, six mois de réflexion collective, une synthèse présentée en juillet lors du Village de la transition, plus de 800 idées émanant des différents ateliers de réflexion, tous les ingrédients étaient réunis pour une mobilisation à la hauteur de l'urgence. L'objectif premier de la démarche était de faire émerger des solutions concrètes et efficaces pour répondre aux défis du territoire en intégrant les plus pertinentes au PPI de la Métropole. Le but était aussi de créer du lien entre les acteurs du territoire déjà engagés ou qui souhaitaient se mobiliser : ce qui impliquait de proposer des espaces d'expression facilitant l'inspiration et l'implication de tous, mais aussi d'accompagner leur montée en compétence sur les sujets de transition écologique et énergétique. La démarche des assises a représenté un nouveau tremplin pour relancer la dynamique autour du Plan climat air énergie territorial (PCAET), approuvé en 2019.

9 THÉMATIQUES

- Biodiversité
- Énergie
- Mobilité
- Alimentation et agriculture durable
- Ville durable
- Eaux et milieux aquatiques
- Inondation
- Rénovation énergétique
- Réduction des déchets

UNE DÉMARCHE INNOVANTE

Animées par la Métropole, les assises s'adressaient à tous : habitants, acteurs locaux, élus et institutionnels. La démarche visait à les réunir pour agir collectivement pour un territoire plus résilient. Elle s'est co-construite progressivement avec une mobilisation élargie : engagement direct d'une quinzaine d'élus métropolitains et implication en interne de 12 directions autour des questions de transition écologique et de participation citoyenne. Ce projet, qui a nécessité la formation des équipes techniques aux enjeux et outils de participation citoyenne, a rencontré un vif succès et suscité une forte appétence à la reconduction d'un tel dialogue dans une perspective de co-construction des politiques publiques. Par ailleurs, les assises ont été conduites par une organisation inédite. Un comité de pilotage était chargé de valider les choix stratégiques, de garantir la dynamique et d'animer chaque thématique, un trio composé d'un élu métropolitain, un pilote technique issu des directions et un représentant de la société civile.



2 300

personnes réunies pour échanger autour de

9

thématiques

132

événements

800

solutions imaginées

DE MULTIPLES RENDEZ-VOUS

Malgré un contexte sanitaire contraint du fait de la crise liée au Covid-19, de nombreux échanges ont été organisés sous

des formes diverses. La moitié des événements se sont déroulés au format numérique, permettant de proposer ces rendez-vous au plus grand nombre. En parallèle, des visites et ateliers thématiques ont été organisés sur différents lieux du territoire. Pour inviter les citoyens à rejoindre la démarche, 14 ateliers ont par ailleurs été animés dans les communes (marchés, hypermarchés, associations...).

TROIS PHASES

- De janvier à mars : chacun a pu explorer les grands enjeux des thématiques lors d'ateliers (numériques et présentiels) ouverts au grand public et permettant une montée en compétence des acteurs du territoire, les citoyens notamment.
- De mars à mai : construction de solutions avec une cartographie des initiatives locales et des animations dans les communes ; recherche de solutions par le biais d'ateliers numériques collaboratifs ; installation d'« assises Corner » dans 15 médiathèques et bibliothèques de la Métropole et des 6 quartiers d'Orléans ; communication auprès du réseau intercommunal des référents de la transition écologique, créé à l'occasion des assises.
- En juin et juillet : restitution à travers des séminaires ; Village de la transition, le 3 juillet, installé Place de Loire et sur les quais de Loire. Organisé autour de stands thématiques, complété par une Agora pour les prises de parole politiques et un espace animation jeunesse, il a permis de rencontrer l'ensemble des équipes des assises (élus, services et citoyens)... Toutes celles et ceux qui le souhaitaient pouvaient alors choisir sur Internet parmi les 800 pistes issues des réflexions communes.

UNE PLATEFORME DÉDIÉE

Le digital a permis une mobilisation incontournable, amplifiée par la crise sanitaire. Une plateforme a en effet été ouverte : elle proposait un agenda des rendez-vous organisés dans les communes ou à distance, enrichi par les initiatives issues de la société civile, mais aussi une boîte à outils avec de nombreuses ressources pour aller plus loin sur chacune des thématiques, ou encore un appel à projets « off » ouvert à tous pour encourager toutes les initiatives locales.

VERS UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE

Si plus de 800 solutions ont été dégagées de ce travail collaboratif, 500 ont été retenues et figurent dans le plan d'action qui a permis de définir une véritable feuille de route, adoptée en avril 2022. Celle-ci s'articule autour de trois volets :

- le récit, qui reprend le cap et les ambitions d'Orléans Métropole, d'ici à 2030, et pose la méthode (participation citoyenne, vigie citoyenne et financement de la feuille de route) ;
- le manifeste en faveur de la transition écologique, avec les idées fortes qui se sont dégagées des assises et qui sont structurées autour de 9 thèmes, 9 objectifs et 90 actions ;
- le plan d'action, qui référence l'ensemble des actions retenues à l'issue des assises.

UNE INITIATIVE VALORISÉE

C'est à la fois la démarche et la méthode qui ont été saluées lors de la 6^e édition des Trophées de la participation et de la concertation. Organisés par Décider ensemble, en partenariat avec la Gazette des communes, les Trophées de la participation et de la concertation récompensent et valorisent les démarches participatives innovantes mises en place par des associations, collectifs citoyens, collectivités, administrations ou entreprises.



15
communes mobilisées

74
animations

34
lieux

**24H DE LA BIODIVERSITÉ :
3^E ÉDITION**

La troisième édition des 24h de la biodiversité s'est déroulée les 16 et 17 octobre 2021 sur le thème des milieux aquatiques. L'objectif de cet événement était de sensibiliser le grand public en l'incitant à découvrir la biodiversité des étangs, mares et rivières du territoire. Avec une participation croissante des communes, de nombreuses animations ont été

proposées pour donner envie à chacun d'aller à la rencontre de la nature, de connaître et d'apprendre à nommer plantes et animaux du territoire. La connaissance des espèces et des milieux étant le meilleur moyen de les protéger.

Conférences, films, expositions, balades, observations naturalistes, créations artistiques, animations ludiques et pédagogiques ont permis d'impliquer encore plus les citoyens pour mettre la biodiversité au cœur de leur quotidien. Cet événement a rassemblé de nombreux acteurs locaux de la biodiversité et des citoyens curieux ou engagés sur le territoire de la métropole.



**L'OBSERVATOIRE DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT ACCESSIBLE À TOUS**

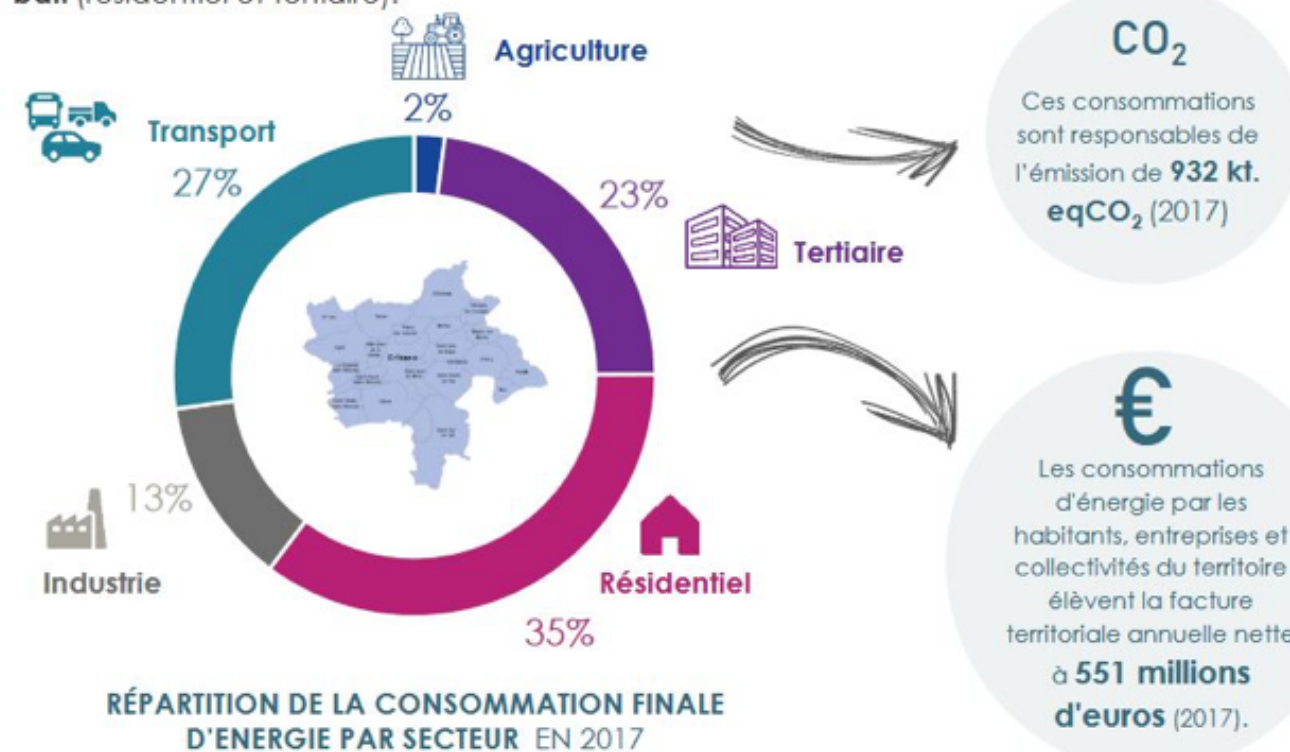
2021 a vu la mise en ligne des données de l'observatoire de l'énergie et du climat. Accessible au grand public, cet outil permet de visualiser les indicateurs de la transition énergétique sur le territoire métropolitain et leur évolution dans le temps. Il accompagne ainsi la mise en œuvre et le suivi du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Actualisé tous les ans, il est déployé dans le cadre du schéma directeur de l'énergie. Les données proposées couvrent plusieurs thématiques comme la consommation et la production énergétiques, l'émission de gaz à effet de serre et de particules, la rénovation énergétique des logements ou encore les transports... Deux types de représentations sont disponibles : indicateurs généraux à l'échelle d'Orléans Métropole, sous forme de graphiques, et cartographies interactives à l'échelle des IRIS ou des communes.

5,95 TWh
d'énergie consommés sur le territoire,
soit environ
25,3 MWh
par habitant (données 2017)

1 608 €/MÉNAGE
dépensés tous les ans en énergie pour le logement
(1 519 €/ménage à l'échelle nationale)

EXTRAIT DU DIAGNOSTIC DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Sur l'année 2017, **5,95 TWh** d'énergie sont consommés sur le territoire soit environ **25,3 MWh** par habitant (29 MWh par habitant au niveau départemental). Les secteurs les plus consommateurs sont les **transports** (consommation de produits pétroliers essentiellement) et le **bâti** (résidentiel et tertiaire).



EAU ET ÉNERGIE

Parmi les services de proximité assurés par la Métropole, la fourniture d'eau et le traitement des eaux usées et pluviales sont mis en œuvre avec une démarche d'amélioration constante de la qualité.

UNE USINE DE DÉCARBONATION À SAINT-JEAN DE BRAYE

La construction de la station de décarbonation d'eau potable sur la commune de Saint-Jean de Braye s'est achevée en fin d'année. Financés par Orléans Métropole et la ville de Saint-Jean de Braye, ces travaux visaient à fournir aux usagers de la commune une eau plus douce au robinet.

Le procédé de décarbonation retenu permet de réduire la teneur en calcaire dans les eaux distribuées, grâce à la filtration de l'eau par des membranes spiralées. Le choix du degré de dureté (20°F) a été effectué pour répondre simultanément à des objectifs de santé (maintenir l'équilibre minéral pour que l'eau du robinet soit idéale pour la boisson et prévenir tout risque de corrosion pour les installations intérieures) et de confort (réduire

la dureté de manière à apporter une amélioration perceptible pour les habitants).

Située au pied du château d'eau de Fosse Bélaude, cette nouvelle usine permet le traitement de 300 m³/h et pourra évoluer vers une capacité de 400 m³/h par l'ajout d'un équipement de filtration complémentaire.



Investissement global de
5,8 M€



RÉHABILITATION DU POSTE DE RELEVAGE DU PORT SAINT-LOUP

Orléans Métropole a réalisé des travaux sur l'ouvrage d'assainissement situé rue du Port Saint-Loup à Saint-Jean de Braye. Celui-ci récupère l'ensemble des eaux usées provenant de Marigny-les-Usages, Semoy, Combleux et Saint-Jean de Braye. Ces travaux ont permis d'installer un mécanisme automatisé pour retenir en amont de l'ouvrage les lingettes jetables ménagères et cosmétiques. Elles sont ensuite récupérées dans des containers pour être incinérées. En effet, les lingettes jetées dans les toilettes colmatent les ouvrages d'assainissement, bouchent les canalisations ainsi que les entrées des stations d'épuration. Cela entraîne des débordements, qui provoquent des inondations, des pollutions du milieu naturel et des coûts d'entretien très importants. Il en est de même pour les lingettes dites « biodégradables », qui n'ont pas le temps de se décomposer avant leur arrivée à la station d'épuration.

Des travaux similaires avaient été réalisés en 2020 sur un poste de relevage situé à Saint-Jean-de-la-Ruelle, rue du Duc-d'Antin.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DES BASSINS DE RÉTENTION

Dans le cadre de sa politique environnementale, Orléans Métropole a mis en place différentes pratiques de gestion de ses espaces verts autour de 50 bassins de rétention des eaux fluviales, afin d'en étudier l'impact sur la qualité et la richesse de la biodiversité. Cette expérience permet de tester :

- l'éco-pâturage par des chèvres ou des moutons comme alternative à l'entretien mécanique réduisant l'empreinte carbone ;
- la fauche tardive ou raisonnée qui offre une végétation haute et sert de refuge aux insectes pollinisateurs et petits animaux, tout en stabilisant les berges ;
- la prairie fleurie par ensemencement avec des fleurs locales très utiles aux insectes pollinisateurs ;
- la plantation d'arbres permettant la création d'îlots de fraîcheur, offrant des abris pour les oiseaux et leur nidification, contribuant à la purification de l'air.

13,15 KM
de canalisations réhabilitées
sur les réseaux de la Métropole
(7,866km en 2020)

71,5 T
de lingettes jetables
collectées

LE SUIVI DU COVID-19 DANS LES EAUX USÉES

Orléans Métropole a participé au projet national OBEPINE (Observatoire épidémiologique dans les eaux usées) destiné au suivi de la présence du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées en réalisant toutes les semaines des analyses en entrée de la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin. Piloté par Veolia, exploitant de la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin, le projet a débuté en 2020 et a été poursuivi tout au long de l'année 2021. Il a contribué au suivi de la circulation du virus, en complément des données épidémiologiques apportées par les tests individuels. Une autre expérimentation réalisée avec Suez, l'exploitant des réseaux d'assainissement sur une partie du territoire métropolitain, concernait un suivi sectorisé : 8 points de mesure ont permis à travers des analyses hebdomadaires de suivre la dynamique de l'épidémie sur le territoire. Les résultats de ces analyses ont été mis à la disposition des autorités sanitaires afin de les corréliser avec d'autres indicateurs épidémiologiques et ainsi mieux anticiper et détecter les évolutions du virus.



UNE NOUVELLE UTILISATION DES EAUX USÉES

Le projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Orléans La Source/Saint-Cyr-en-Val pour arroser les espaces verts du Parc Floral de La Source s'est poursuivi en 2021. Les travaux ont démarré en avril, avec la réalisation des interventions de génie civil par Suez-Ragot et notamment la liaison entre la station d'épuration et le Parc floral. L'objectif de cet aménagement est de limiter les prélèvements d'eau dans le Loiret et de préserver ainsi la ressource en eau tout en valorisant les eaux usées, une fois traitées.

D'autres usages ont été identifiés comme l'arrosage des espaces verts de la station ou encore l'alimentation du circuit d'eau industrielle pour améliorer la qualité des eaux utilisées par les agents pour assurer l'entretien de l'installation.

Le système devrait être pleinement opérationnel pour 2023.

COÛT D'INVESTISSEMENT :

1,6 M€

COÛT PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION :

25 K€ HT/AN

HABITAT ET URBANISME

À travers le déploiement des grands projets urbains ou la rénovation de l'habitat, Orléans Métropole veille à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie pour le plus grand nombre.

LES PROJETS URBAINS

Sur le site des Groues, la livraison de nouveaux logements a nécessité la requalification de la rue du Champ de manœuvres afin de disposer d'une voirie de desserte adaptée à la circulation à venir. Ces travaux ont été l'occasion d'utiliser des nouveaux matériaux pour cette rue, située dans le périmètre de l'écoquartier. Ainsi, le revêtement de la piste cyclable et du trottoir a été réalisé avec du béton drainant pour permettre une infiltration directe des eaux de pluie. En complément, un fossé a été créé pour garantir une meilleure évacuation des eaux pluviales et réaliser une coupure naturelle avec le terrain à proximité. De plus, des candélabres à détection ont été installés : ils se réactivent à l'arrivée d'un piéton, d'un cycliste ou d'un véhicule, ce qui assure des économies d'énergie et préserve la faune nocturne. Le temps du chantier, des candélabres solaires et mobiles ont permis d'éclairer les ouvriers. Provenant de la pépinière d'arbres au cœur des Groues, 55 arbres ont été plantés, dont 31 dans l'écoquartier et 24 à Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle. Les plantations ont été effectuées lors d'ateliers, dont l'animation a été confiée à l'atelier paysagiste Luciole, chargé par la Métropole de proposer des animations pédagogiques liées à la biodiversité et à la préservation de l'environnement. Enfin, la Métropole a mis à disposition de l'association les Cycloposteurs le jardin des Groues, la « maison rouge » et le garage attenant pour le stockage des biodéchets collectés à vélo

et la réalisation de compost. L'association a également organisé, en partenariat avec la Métropole et dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, des ateliers sur le thème « Fabrication de composteurs en bois de récupération » et « Lasagne potagère », pendant lesquels ils ont accueilli plus d'une vingtaine de participants.

Des réflexions sur d'autres aménagements urbains ont été menées en 2021 en étroite collaboration avec les habitants. Ainsi, à leur demande, un projet de jardin des senteurs a été imaginé à la place d'un projet de construction de logements dans la ZAC Bourgogne. Situé en plein cœur du centre historique d'Orléans, ce jardin sera à la fois dédié aux plantes parfumées et un espace de loisirs. Il viendra compléter l'important effet de végétalisation prévu dans le quartier Dessaux. Le jardin des senteurs jouera sur une palette végétale étagée et parfumée permettant de créer un parcours sensoriel et prenant la forme de l'îlot urbain avec une ambiance végétale alliant des formes architecturées structurant le jardin, et des formes libres permettant une gestion plus naturelle des espaces verts.

Dans la ZAC Carmes-Madeleine, la conception du jardin a été réalisée en co-construction avec les parents/enfants du quartier, à travers l'organisation d'un atelier destiné au choix des jeux qui y seront installés. Ce jardin constituera l'îlot de fraîcheur du quartier, avec un espace dédié aux plantes médicinales en souvenir du passé hospitalier du site, un jardin d'enfants et des brumisateurs. Enfin, des ateliers de concertation et des réunions publiques ont été organisés dans le cadre de la requalification de la rue du Pot de fer. Les habitants ont également été impliqués dans le choix de la vitesse réglementée – zone 20 ou zone 30 –. Un questionnaire a été distribué et la zone 20 retenue.

CYCLOPOSTEURS :

7,8 T
de biodéchets collectés

1 375 KM
parcourus à vélo

2,6 T
de compost produit

5
ateliers animés par Luciole : 3 ateliers de plantation et 2 ateliers de taille d'arbres

RUE DU CHAMP DE MANŒUVRES ET CHEMINEMENT DOUX :

893 M²
de béton drainant sur trottoir
et piste cyclable

21
candélabres à détection

SITE DES GROUES :

5
candélabres solaires, mobiles

LE PLUM :

8 100
pages, 5 Go de données

715
remarques déposées pendant les 45 jours
de l'enquête publique

690
cœurs d'îlots et

163 KM
de franges agricoles identifiés et préservés

1 270 HA
de nature en ville protégés

40 000 À 50 000
actes qui seront instruits sur la base du PLUm

UN PLUM PLUS VERT POUR UN TERRITOIRE PLUS DURABLE

Après quatre années de travail avec les communes, le projet de Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) a été arrêté à l'unanimité en avril 2021, ouvrant la voie aux formalités administratives et à l'enquête publique organisée du 28 septembre au 12 novembre, dans 29 sites (communes de la métropole et mairies de quartier de la ville d'Orléans). Premier document d'urbanisme à l'échelle de la métropole, le PLUm constitue désormais le document de référence à partir duquel sont appréciés toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations...) sur le territoire d'Orléans Métropole, de même que les travaux et autres occupations du sol non soumis à autorisation préalable. Il vise à poursuivre un développement assumé de la démographie et de l'attractivité du territoire tout en modifiant le modèle de développement extensif vers une urbanisation sobre en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles, favorisant la nature en ville et la qualité de vie.

En parallèle, la mise en service d'applications cartographiques sur Internet a contribué à la diffusion au plus près des usagers des outils de planification comme le Plan de déplacement urbain (PDU) ou encore le PLUm.

Enfin, un accord de principe des 22 communes va permettre d'avancer conjointement vers l'acquisition d'un logiciel unique d'instruction des autorisations d'urbanisme.

POURSUITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), signé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, a débuté l'élaboration du plan guide lié au projet de requalification et de restructuration de la dalle de La Source. Une première phase de concertation a été menée de mars à octobre 2021 auprès des habitants et acteurs locaux intervenant sur la dalle : rencontres au marché, devant la mairie de proximité, ateliers avec les commerçants ou les copropriétés, échanges avec les écoliers, réunions thématiques (gestion des déchets, accessibilité, gestion de l'eau potable...) Chaque temps a permis d'aborder les problématiques de chacun et ses attentes, afin de nourrir la première version du plan guide dont les grandes lignes directrices ont été validées début 2022.

Par ailleurs, deux projets de réhabilitation de logements ont été poursuivis : au Clos Boudard à l'Argonne (158 logements) et dans la Résidence Mirabeau, à La Source (310 logements). Ces travaux ont notamment pour objectifs d'atteindre le label HPE rénovation 2009, de réduire les charges de chauffage et d'améliorer le confort thermique. Ils ont été terminés à la Résidence Mirabeau. Enfin, dans le cadre du dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée, 36 foyers ont été réhabilités par les locataires, avec l'aide de l'association Les Compagnons Bâisseurs, à l'Argonne, La Source et aux Chaises. L'association apporte au locataire un accompagnement social et technique lui permettant d'embellir son logement et d'améliorer son lieu de vie.

Élaboration du plan guide pour la dalle de La Source :

2
journées de rencontres hors les murs

11
ateliers de concertation (dont 1 avec les élèves de l'école élémentaire Gaston Galloux)





AMÉLIORER L'HABITAT

Parmi les temps forts de l'année, la rénovation énergétique du parc bâti figurait parmi les thématiques abordées lors des assises de la transition énergétique. Aussi, plusieurs ateliers ont été animés en partenariat avec l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) afin de recenser les projets et définir la future feuille de route du programme d'action métropolitain. Parmi les actions pilotes, la création d'un guichet unique de la rénovation énergétique avec l'ADIL vise à simplifier l'accès à l'information. Installé dans

les locaux de l'ADIL (2022), ce guichet est composé de trois personnes en charge de l'accueil et de l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des particuliers.

Par ailleurs, les travaux de rédaction du nouveau programme local de l'habitat ont été l'occasion de dresser un bilan des six années de mise en œuvre du PLH3 et de rassembler les partenaires pour réfléchir au projet politique et technique des années 2023-2028. Neuf réunions de concertation ont rassemblé les partenaires de tous horizons : maîtres d'ouvrage, constructeurs, associations, syndicats, communes, État. Le temps nécessaire à la rédaction de ce nouveau PLH a conduit à prolonger le PLH 3 actuel jusqu'à fin 2022.

Afin d'améliorer l'état du parc privé, l'étude fine du potentiel de logements indignes, dégradés, énergivores et vacants, démarrée en 2020, s'est achevée en 2021. Elle identifie un potentiel de logements privés à traiter et dessine les contours d'une future intervention à décider en 2022.

Les deux plans de sauvegarde de La Source ont démarré, bien que peu de situations aient été identifiées, afin de limiter l'aggravation des dégradations. Un dispositif de traitement est envisagé pour

495

logements privés sur
3 plans de sauvegarde,
dont 1 sur la prairie à Saint-Jean-
de-la-Ruelle et 2 sur la dalle de
La Source à Orléans

1 297

aides du FUL instruites et
1 012 aides accordées pour 375 510 €

234

contacts avec des propriétaires
et 133 logements visités dans le cadre
de l'OPAH des Carmes à Orléans

339

nouveaux logements locatifs sociaux
financés sur 16 communes

27 216 617 €

de travaux de construction et
réhabilitation

accompagner les propriétaires dans la restauration de la qualité du parc privé dégradé en lien avec le guichet de la rénovation.

Gestionnaire depuis 2019 des aides sociales liées au logement dans le cadre du Fonds de solidarité logement (Fonds Unifié Logement ou FUL), la Métropole a engagé un travail destiné à simplifier le règlement de ce dernier, en étroite collaboration avec le Conseil départemental, en lien avec les travailleurs sociaux des bailleurs, des associations, des CCAS, la CAF, et les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphonie. Plusieurs aspects ont été revus, sur les plafonds de ressources éligibles et sur la simplification des procédures pour faciliter l'accès aux aides.

Enfin, une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre a été adoptée au conseil métropolitain de décembre 2021. Elle définit les objectifs pluriannuels de production de logements sociaux et les ambitions de traitement de l'habitat privé, notamment pour l'amélioration et l'accompagnement des copropriétés privées dégradées et fragiles. La convention sera déclinée par des avenants annuels précisant les objectifs chiffrés et les moyens financiers mis à la disposition de la Métropole pour sa mise en œuvre.

AGRICULTURE

Orléans Métropole a établi avec la Chambre d'agriculture du Loiret une charte agricole qui traduit leur volonté conjointe de maintenir une agriculture pérenne sur leur territoire.

Dans cet objectif, la couveuse agricole Terr'O accompagne les personnes qui souhaitent débiter une activité agricole sans avoir l'expérience pratique ni le foncier. Ce dispositif financé par Orléans Métropole permet aux porteurs de projet de tester leur activité en bénéficiant de la mise à disposition d'un terrain, de l'hébergement administratif et de l'accompagnement technique en gestion, proposés par la couveuse PES 45. Parmi les projets soutenus, la création d'une champignonnière a pu être expérimentée dans un bâtiment exploité par Tobbacco au sein d'Interives : l'espace a été mis à disposition par la SEMDO. Ce projet permet de réunir urbain et activité agricole.

De même, les jardins éphémères contribuent à valoriser la filière plantes ornementales active sur le territoire, à faire connaître le savoir-faire des pépiniéristes et horticulteurs locaux en leur permettant de présenter leur travail à travers des installations sur l'espace public. Pour cette troisième édition sur le thème « Les 5 sens », 15 lauréats ont été retenus. Des jardins ont été aménagés du 15 septembre au 7 novembre à Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean de Braye, Ormes, Combleux, Semoy et Chécy.

Enfin, la collectivité a réédité le guide de la vente directe, qui recense les exploitants de l'Orléanais qui vendent leur production directement aux consommateurs. Elle encourage ainsi le dynamisme agricole et économique et facilite le développement des circuits courts.



INNOVATION ET EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Parce que les outils numériques contribuent à faciliter le quotidien des habitants mais aussi des agents de la collectivité, Orléans Métropole innove dans ce domaine et soutient le développement de différentes applications. Ainsi, l'outil ArcGIS Web Application « Vues immersives 3D » comprend une banque de données exhaustive et précise de 2 000 km de voiries représentant l'espace public métropolitain. Cette réplique fidèle et actualisée du terrain constitue un gain de temps pour les agents et contribue également à la démarche de transition écologique en évitant de nombreux déplacements : entre 12 et 15 000 déplacements sont ainsi évités chaque année selon une enquête menée auprès des services et des communes en juillet 2021.

Par ailleurs, pour l'opération « Jardins éphémères » présentée à l'automne, une application web a été développée en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Celle-ci permettait de géolocaliser chaque jardin et à partir d'un QR Code disposé sur chaque panneau de présentation des jardins, d'accéder à davantage d'informations – créateur, espèces végétales – tout en faisant le lien avec les producteurs locaux de ces espèces.

Enfin, Orléans Métropole a été labellisée Territoire innovant pour la création de son outil « Fox Trot », qui calcule un itinéraire de promenade incluant des sites d'intérêt. Développé par la start-up Eneo dans le cadre du projet européen Be-Good de développement de l'open data, auquel la collectivité participe, Fox Trot propose des itinéraires personnalisés. Co-construit avec les habitants pour le choix des sites d'intérêt du territoire, cet outil novateur s'appuie

sur des applications existantes et contribuera à améliorer les politiques publiques, notamment en termes de tourisme et de services associés.

8

entreprises accueillies
au Lab'O et 9 sortantes



PROXIMITÉ

DÉPLACEMENTS

Afin de faciliter les déplacements sur son territoire, Orléans Métropole veille à améliorer la qualité du réseau de transports en commun et à encourager le développement des mobilités douces : deux alternatives à l'utilisation de l'automobile et ainsi réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

INCITER À LA PRATIQUE DU VÉLO

Afin de favoriser l'usage des mobilités douces et tout particulièrement du vélo, Orléans Métropole a reconduit à l'été 2021 le dispositif lancé en 2020 en proposant des stands d'aide à la pratique du vélo. En partenariat avec l'association 1-Terre-Actions, ces stands de remise en selle permettent d'effectuer gratuitement des petites opérations de contrôle et de réparation : vérification des freins, des pneus, de l'éclairage..., garantissant des déplacements cyclables en toute sécurité.

Pour accompagner l'essor de la pratique du vélo, Orléans Métropole a élargi en 2021 son dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) et de vélos dits cargos, à 2 ou 3 roues. Cette aide, sous conditions de ressources, permet de financer 25% du coût d'achat TTC du vélo, effectué chez les vendeurs partenaires. Elle comprend également les équipements de sécurité associés à l'achat d'un vélo (casques, antivol...).

Enfin, le réseau TAO de transport de la métropole orléanaise propose également des services liés à l'usage du vélo, électrique ou non : location longue durée (Vélo Tao) ou en libre-service (Service Vélo+). L'ouverture d'une agence vélo Tao en centre-ville d'Orléans, rue Paul-Fourché, permet au public d'accéder à différents services gratuits : souscription au service Vélo+ ou à la location longue durée (vélo Tao), information sur les 19 abris gratuits ou l'entretien des vélos, sur les différents services Tao, marquage (grave) contre le vol...

LE RÉSEAU CYCLABLE SE DÉVELOPPE

Pour permettre la pratique du vélo en toute sécurité, Orléans Métropole poursuit chaque année l'amélioration et le développement du réseau cyclable sur son territoire. Ainsi, une liaison cyclable a été aménagée en 2021 entre les communes d'Ingré et de Saint-Jean-de-la-Ruelle en continuité de l'aménagement réalisé au-dessus de l'A10, créant ainsi un nouvel itinéraire vers le parc d'activités ADELIS. Par ailleurs, les aménagements temporaires cyclables expérimentés en 2020 pour favoriser la pratique du vélo en sortie de confinement ont été, pour certains, pérennisés en 2021. Les principaux concernent, à Orléans, le boulevard Rocheplatte et le pont George V, et à Saint-Jean de Braye l'avenue du Capitaine Jean.

Enfin, Orléans Métropole a obtenu le label « Territoire Vélo », décerné pour trois ans par la Fédération française de cyclotourisme. Cette distinction récompense les efforts effectués par la collectivité en faveur du vélo et incite à l'amélioration des services proposés.



3 KM

d'itinéraires cyclables post-Covid pérennisés sur la métropole

- Création d'une liaison de

1 KM

environ entre Ingré et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour un budget de 416666 € (HT), subventionné à 80%

LA FLOTTE DE BUS SE RENOUVELLE

Engagée en 2020 par Orléans Métropole, la modernisation de la flotte de bus s'est poursuivie en 2021, avec l'entrée en exploitation de nouveaux bus hybrides biocarburant/électrique permettant de réduire de 25 à 30% les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à des bus thermiques). La transition vers une alimentation en biocarburant est prévue en 2022. D'une capacité maximale de 157 places, ces véhicules sont plus confortables et fiables. Ils sont en effet équipés des dernières technologies d'aide à la conduite : caméra de recul, système de détection d'angles morts à l'aide de 5 caméras, système anticollision frontale, rétrovision par caméras ou encore un système de priorité aux feux tricolores.

À travers cet investissement majeur, Orléans Métropole souhaite améliorer en profondeur la qualité du service rendu à ses habitants grâce à ces bus plus modernes, fiables, silencieux, respectueux de l'environnement et confortables : une stratégie qui repose sur une formule de « mix énergétique ».

Ces nouveaux véhicules seront habillés de la nouvelle livrée, construite en étroite collaboration avec les habitants de la métropole dans le cadre d'un concours de dessin pour l'habillage extérieur des nouveaux bus : une ligne moderne, dynamique et épurée, en écho au patrimoine du territoire.

12,5 M€

pour l'acquisition de bus hybrides biocarburant/électrique

4

bus standard

9

bus articulés hybrides

7

véhicules pour le transport à la demande



MODERNISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et aux évolutions de leurs habitudes, Orléans Métropole a engagé la modernisation de son réseau de transport, à travers de nombreuses mesures élaborées avec les 22 communes et validées par le conseil métropolitain en octobre 2021. Outre le renouvellement d'un parc de bus devenu vétuste, plusieurs services ont été renforcés au début 2022 : extension du transport à la demande à trois zones supplémentaires (le sud, l'ouest et le nord de la métropole) ; augmentation de la fréquence des tramways en soirée ; création d'une nouvelle ligne de bus la nuit (jeudis et week-ends) ; consolidation des lignes fortes et adaptation des lignes complémentaires et des lignes dites « scolaires » aux horaires des collèges et lycées pour améliorer la ponctualité des élèves. Des évolutions présentées dans toutes les communes de la Métropole par Keolis Métropole Orléans, délégataire du transport en commun sur le territoire.

Enfin, l'installation de parkings-relais (P+R) bus vise à faciliter les déplacements sur son territoire. Elle permet en effet de garer facilement et gratuitement son véhicule à proximité d'un arrêt de bus pour ensuite terminer son parcours en bus et ainsi éviter la contrainte du stationnement. Quatre P+R bus ont été aménagés à Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Cyr-en-Val.

DÉCHETS

Parmi les compétences portées par Orléans Métropole, la gestion des déchets vise à la fois leur collecte, leur traitement, mais aussi l'incitation à les réduire et à développer des démarches vertueuses afin de limiter l'impact individuel et collectif sur l'environnement.

SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de son plan de réduction des déchets et des objectifs associés, la Métropole organise chaque année des actions de sensibilisation auprès de la population, destinées également à promouvoir la consommation durable. Elle a notamment participé à la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui s'est déroulée du 19 au 28 novembre 2021. Ainsi, 34 ateliers « zéro gaspi » ont été organisés pour partager les gestes et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour ne plus gaspiller : moins jeter en cuisine, jardiner autrement, entretenir et réparer ses objets, fabriquer soi-même et réaliser des créations zéro déchet... De même, pendant 10 jours, elle a mis en valeur les initiatives d'acteurs du territoire qui s'engagent au quotidien et à toutes les échelles : associations, citoyens, communes, professionnels, acteurs de

l'économie sociale et circulaire... Ainsi, leurs actions ont été présentées à travers des reportages diffusés quotidiennement sur les réseaux sociaux d'Orléans Métropole : les 10 vidéos réalisées sont visibles sur sa chaîne YouTube.

Afin de sensibiliser les citoyens de demain, des ateliers sont organisés auprès des élèves des écoles du territoire.

Enfin, des écodéfis ont été lancés aux professionnels volontaires du territoire (commerces, entreprises, artisans,...) sur deux thèmes : réduction des déchets et économie circulaire. L'objectif de cette action menée en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat : inviter et valoriser les entreprises et commerçants qui s'engagent dans la réduction de leurs déchets.

LE TRI SIMPLIFIÉ

Depuis février 2021, les consignes de tri ont été élargies et simplifiées afin d'augmenter les volumes de déchets recyclés et de réduire les erreurs de tri : un seul bac pour tous les emballages en plastique, en métal ou en carton. Seuls le verre et les textiles restent à déposer dans les points d'apport volontaire dédiés et répartis sur tout le territoire. Avec cette évolution, la collectivité entend diminuer le volume des déchets ménagers et responsabiliser davantage les usagers.

La mise en place de ces nouvelles consignes de tri a nécessité la refonte et la modernisation du centre de tri situé à l'usine de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran : automatisation du tri, extension, nouveaux équipements,...

DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE

Chaque année depuis 2002, Orléans Métropole déploie des composteurs sur son territoire afin de faciliter la prise en charge, par les habitants, de leurs déchets organiques : une démarche citoyenne et bonne pour l'environnement. Selon la nature des habitats — pavillons, immeubles collectifs ou centre-ville —, la collectivité met à disposition des composteurs individuels (opération « J'adopte un composteur »), en pied d'immeuble ou de quartier. Elle accompagne son action par des formations/informations réalisées par un maître-composteur pour apprendre à optimiser son utilisation.



RÉVISION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dans la continuité des travaux menés lors des assises de la transition, Orléans Métropole a engagé à l'été 2021 la révision de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce document phare de la politique déchets à l'échelle du territoire a été coconstruit avec les forces vives du territoire et vise un objectif fort pour le territoire : réduire de 100 kg le volume des déchets produits chaque année, par personne, d'ici six ans. Il s'appuie sur un état des lieux, précise les principaux objectifs de la collectivité et détaille, dans un plan d'action et un planning prévisionnel, les modalités pour y parvenir.

264 TONNES
d'objets déposées en déchetterie et orientées vers le réemploi

829 TONNES
de textiles collectées dans les 140 bornes

+ 16%
de tonnes de multimatériaux collectées en 2021 par rapport à 2020

3 139
participants au défi-textile (élèves, professeurs et personnels) dans

5
collèges

3 188 KG
de textiles collectés

733
nouveaux composteurs distribués ; 3 nouveaux sites de compostage de quartier (+ 90 familles) ; 20 750 familles accompagnées depuis l'origine

2 000
destinataires de la lettre mensuelle d'information réduction des déchets

6 400
autocollants stop-pub diffusés / 32% des boîtes aux lettres équipées



LE RÉEMPLOI EN FORTE CROISSANCE

Parmi les actions permettant de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, le réemploi est fortement encouragé par la collectivité, qui développe notamment des espaces dédiés au sein des déchetteries. Quatre déchetteries disposent désormais d'un local de réemploi où des agents accueillent et accompagnent les visiteurs, pour identifier ce qui peut être réemployé et éventuellement encourager l'achat d'objets de seconde main : une action menée en partenariat avec les associations locales actrices du réemploi (La Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1-Terre-Actions, Respire et Aabraisie Développement). Ainsi, en 2021, 261 tonnes d'objets ont ainsi pu être réorientées et non jetées.

Dans la même démarche, le projet de déchetterie de nouvelle génération qui sera située à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, dont les travaux ont été lancés en 2021, place le réemploi au cœur du site. Son comptoir du réemploi, d'une surface de 500 m², comprendra en effet une zone d'accueil pour orienter le public et accueillir les groupes de visiteurs, un espace d'exposition et de vente pour mettre en valeur les objets, meubles ou matériaux, ainsi qu'une large zone d'animation pour promouvoir le réemploi et la réparation (repair-café, atelier vélo, upcycling...). L'ensemble de l'aménagement et de la circulation sur le site a été pensé avec les usagers, pour répondre au mieux à leurs attentes et leur proposer un service de qualité.

SANTÉ-SOLIDARITÉ

Parmi les préoccupations de nombreux habitants du territoire, l'accès aux soins mobilise la collectivité, qui participe aux projets et initiatives locales destinés à améliorer la réponse en matière d'offre de soins sur tout le territoire.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

2021 a vu la poursuite du travail d'élaboration du Contrat Local de Santé de troisième génération et sa présentation en conférence des maires en avril 2021. Émanation du Projet régional de santé, le CLS permet de travailler avec l'ARS afin d'apporter des réponses aux questions liées à la santé sur le territoire.

En matière d'étude et d'analyse, l'Observatoire de l'offre de soins, créé par TOPOS en 2019 à l'initiative d'Orléans Métropole pour identifier et suivre les processus d'organisation de l'offre de soins, s'étoffe et se transforme en Observatoire de la santé recouvrant les déterminants en santé et le cadre de vie. Par ailleurs, le travail dans le cadre de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) s'est poursuivi avec la préparation d'un second cahier sur le thème de la gouvernance en matière de santé après la publication début 2021 du premier cahier intitulé « La Métropole par la Santé » (éditions Autrement).

Lancée par le ministère de la Cohésion de territoires, la POPSU rassemble scientifiques et acteurs des collectivités locales autour de grandes questions urbaines prospectives. En ce qui concerne la formation médicale, Orléans Métropole a été partie prenante des actions engagées en 2021 pour former des médecins dans l'Orléanais. Celles-ci ont abouti à un partenariat avec l'Université de Zagreb et à l'accueil d'une formation à l'Université d'Orléans, ce qui impliquera la transformation du Centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO) en CHU (Centre hospitalier universitaire). Les deux cursus de formation débiteront en septembre 2022.

Enfin, Orléans Métropole a apporté son soutien à l'initiative Covoit'Santé du CHRO. Destinée aux patients et à leurs proches, elle vise à couvrir le Loiret et ses départements limitrophes. Ce dispositif innovant doit permettre de répondre au renoncement aux soins pour des questions de transport mais aussi aux enjeux économiques et écologiques en réduisant l'utilisation massive des véhicules personnels. Le dispositif Covoit'Santé est opérationnel depuis début 2022

Plus d'informations sur : <https://covoitsante.fr/>

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, la Métropole est restée mobilisée pour assurer un accompagnement permanent des gens du voyage. L'année 2021 a vu la remise en place des tarifs « habituels » des aires d'accueil, après une phase d'exonération de tarifs pendant les périodes de confinement et l'expérimentation d'un système de plafonnement réduit en fin d'année 2021 pour accompagner les familles confrontées aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Enfin, le travail de fond a été poursuivi pour augmenter les taux de fréquentation des aires : contacts avec les groupes installés illicitement et avec ceux ayant une dette à supprimer pour revenir sur les aires. Par ailleurs, l'aire d'Ingré/La Chapelle a été partiellement démolie dans la perspective de la création de six terrains familiaux, avec un travail préparatoire mené sur le futur projet.

Quant à l'aire de grand passage, des travaux ont été réalisés pour accueillir des groupes de 50 à 200 caravanes dès l'ouverture prévue au printemps 2022. Enfin, 2021 a également vu l'élaboration de la mission de gestion commune aux trois aires de grand passage du Loiret.

Taux de fréquentation de **65%** en augmentation par rapport à 2020 (+50%) et le meilleur depuis plus de 6 ans

5 nouveaux logements adaptés inaugurés à Olivet

20 000 € versés au CHRO pour le dispositif Covoit'Santé



FAMILLES/LOISIRS ET CULTURE

Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture est un axe qu'Orléans Métropole déploie en s'appuyant sur son patrimoine naturel, sur ses diverses structures artistiques et sur les nombreuses initiatives associatives.

LE PARC DE LOIRE SE DESSINE

Premier parc naturel urbain ligérien, le Parc de Loire a connu en 2021 des aménagements visant à améliorer l'accueil des visiteurs. Par exemple, la restauration d'un cheminement continu afin de valoriser les modes de déplacement doux en bords de Loire et redécouvrir les espaces ligériens, la restructuration de la plage existante ou encore la réhabilitation du pont d'accès à la grande prairie.

À noter également la reconduite de l'éco-pâturage sur deux parcelles à proximité des étangs de pêche et du bois, la gestion des espaces par des tontes différenciées en fonction des usages, ainsi que l'entretien du patrimoine arboré aux abords du plan d'eau. Enfin, l'accessibilité du parc est facilitée grâce aux transports en commun : renouvellement de la ligne IC et des navettes fluviales BatOloire, mise en place d'une station Vélo +.

340 HA d'espaces naturels de loisirs

75 HA de plan d'eau

196 HA site Natura 2000

200 000 À 300 000 visiteurs pendant l'été

24 animations et événements sportifs et culturels pendant l'été



PROXIMITÉ

Près de
100 000
visiteurs

3 062
abonnements souscrits

5 928
animations pédagogiques

440
classes accueillies

3 500
arbres



SOUTENIR L'OFFRE CULTURELLE

Parmi les événements culturels de l'année, le musée des Beaux-Arts a présenté les expositions : "Dans la poussière de Séville, sur les traces de Vélazquez" et "Ingres avant Ingres. Dessiner pour peindre", qui ont mis en lumière deux œuvres majeures des collections orléanaises, attirant un public local mais également national et touristique. Par ailleurs, la restauration du tableau *Le Christ mort pleuré par les anges* de Lubin Baugin (vers. 1645) a permis de présenter au grand public l'un des chefs-d'œuvre du musée. Enfin, la première Nuit des ombres, le 31 octobre, a attiré 1 900 personnes venues pour écouter ce que les fantômes du musée avaient à révéler.

Orléans Métropole a également apporté son soutien à des événements culturels rayonnant sur tout le territoire : Bulles en Val à Saint-Denis-en-Val, la Fabrique Opéra, la Bamboche à Olivet, le festival Hop Pop Hop...



LE PARC FLORAL S'ANIME

Trois nouveaux jardins ont été aménagés en 2021 et viennent enrichir les collections végétales du Parc floral :

- Un jardin à papillons pour sensibiliser aux écosystèmes et aux interactions entre végétaux et insectes
- Un jardin de vignes avec 15 cépages de la vallée de la Loire
- Un jardin de pivoines

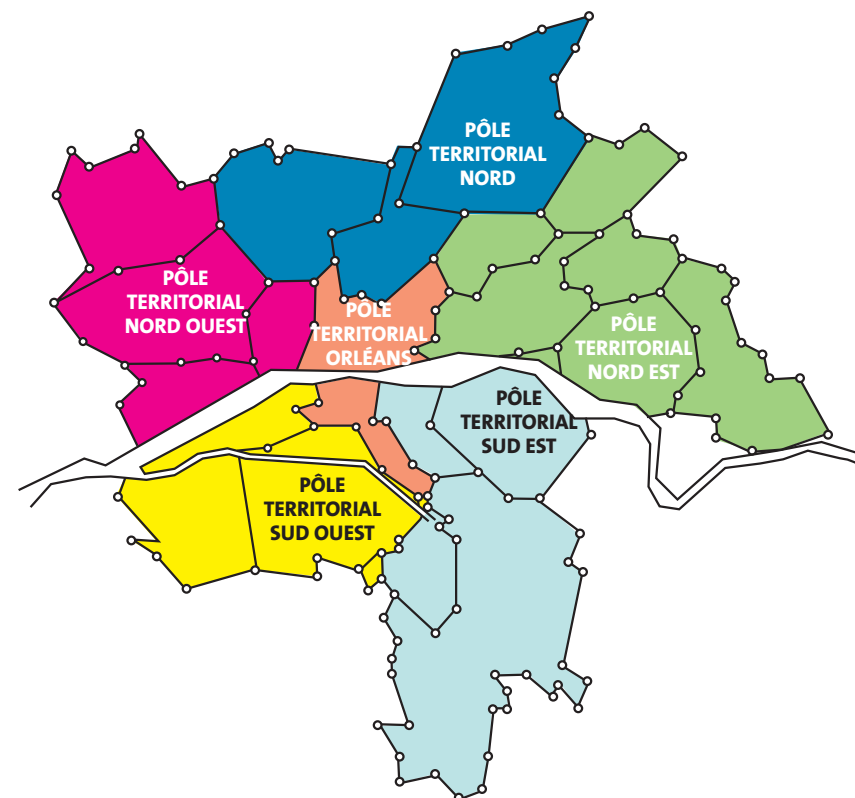
Porté par le souci constant d'une gestion environnementale, le parc développe des techniques pour préserver la biodiversité et favoriser la culture biologique. Aussi, pour des questions sanitaires, certains arbres ont été abattus : les branchages ont été réutilisés en paillage et les grumes valorisées pour rénover les mobiliers de jardin. De plus, le parc animalier renouvelle son cheptel pour lui donner des ambitions de conservatoire de races locales. En ce qui concerne l'accueil des visiteurs, la billetterie en ligne a permis de simplifier la gestion des entrées, compte tenu de la complexité des mesures sanitaires.

Enfin, un événement inédit, « Célébrons l'automne », a réuni à l'automne 2021 les professionnels de l'horticulture et du jardin, mais aussi de la gastronomie locale, pour proposer un événement festif remplaçant le Salon des arts du jardin qui avait dû être annulé.

LES PÔLES TERRITORIAUX

Créés en 2018, les pôles territoriaux interviennent au quotidien et garantissent aux habitants une réactivité, une qualité de service ainsi qu'une proximité, pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable. Pour ces deux missions, une équipe d'astreinte intervient à tout moment en cas d'urgence. Les pôles assurent également une mission dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.



SIX PÔLES TERRITORIAUX SUR LE TERRITOIRE

Pôle territorial Orléans

Population : 104 000 habitants
Dépenses d'investissement : 12 240 359 €
Agents : 252
Localisation : Mairie d'Orléans

Pôle territorial Sud-Est

(Orléans-La Source, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc)

Population : 42 000 habitants
Dépenses d'investissement : 1 659 722 €
Agents : 83
Localisation : Centre technique municipal de La Source

Pôle territorial Nord-Est

(Saint-Jean de Braye, Combleux, Chécy, Bou, Mardié, Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Semoy)

Population : 39 000 habitants
Dépenses d'investissement : 4 699 747 €
Agents : 44
Localisation : Centre technique municipal de Chécy

Pôle territorial Nord

(Fleury-les-Aubrais, Saran, Chanteau)

Population : 38 800 habitants
Dépenses d'investissement : 3 098 538 €
Agents : 61
Localisation : Régie de l'eau à Fleury-les-Aubrais

Pôle territorial Nord-Ouest

(La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Ingré, Ormes)

Population : 49 000 habitants
Dépenses d'investissement : 4 271 611 €
Agents : 33
Localisation : Centre technique municipal de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Pôle territorial Sud-Ouest

(Olivet, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)

Population : 31 163 habitants
Dépenses d'investissement : 2 728 669 €
Agents : 22
Localisation : Mairie d'Olivet

L'ACTIVITÉ DES PÔLES TERRITORIAUX AU QUOTIDIEN

	Pôle Sud-Est	Pôle Nord	Pôle Nord-Est	Pôle Nord-Ouest	Pôle Orléans	Pôle Sud-Ouest
Nb de sorties en astreinte	60	147	32	191	371	81
Temps astreinte (h)	110	428	55	536	675	122
Nb de courriers	99	199	118	153	1 129	22
Nb de dossiers suivi concessionnaires	185	239	376	243	614	182
Temps intervention Voirie (h)	8 476	17 103	3 955	14 503	19 303	4 698
Temps intervention EV (h)	16 586	MADS A*	11 943	MADS A*	122 164	MADS A*
Temps intervention propreté (h)	14 978	17 227	4 548	14 987	947 735	6 471
Dépôts sauvages (nb de dépôts)	83	92	525	143	3 369	34
Linéaire requalifié (ml) hors places	2 649	2 094	1 276	1 845	3 500	1 550
Nb de poteaux incendie renouvelés	22	9	24	3	19	14

UN BASSIN D'ORAGE À SAINT-JEAN DE BRAYE

*MADS A : Mise à disposition ascendante

LES PROJETS 2021 DES PÔLES TERRITORIAUX

Orléans Métropole a débuté en 2021 des travaux d'aménagement d'un bassin d'orage sur l'esplanade Charles-de-Gaulle de Saint-Jean de Braye. Ce chantier doit permettre de limiter le risque d'inondation dans le centre-ville abraysien lié à la présence d'un ancien cours d'eau aujourd'hui busé. Le centre-ville de Saint-Jean de Braye est en effet situé dans le bassin versant de la Corne, cours d'eau correspondant à l'ancien tracé du ruisseau de la Braye et sujet à d'importants problèmes d'inondations. La création d'un bassin de stockage des eaux de pluie (bassin d'orage) permettra de soulager le collecteur d'eaux pluviales et limitera ces problématiques d'inondations.

La réalisation de ces travaux est aussi l'occasion de requalifier l'esplanade pour en faire un espace totalement repensé et plus végétal. Ce projet a été mené en concertation avec les habitants et la Ville de Saint-Jean de Braye.

UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Le conseil métropolitain du 11 février 2021 a adopté le Règlement local de publicité métropolitain (RLPm). Ce document a été élaboré en étroite collaboration avec les communes et en concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs concernés. Il permet de préserver notre cadre de vie en luttant contre la pollution visuelle, tout en assurant la liberté d'affichage essentielle à l'équilibre économique du territoire. Un diagnostic a été réalisé et 1 376 dispositifs ont été recensés, dont 40% sont aujourd'hui non-conformes à la réglementation nationale, du fait de leur surface supérieure à 12m².

Ce nouveau document harmonise les règles en matière de publicités, de pré-enseignes et d'enseignes sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Durée des travaux :
22 MOIS
 Coût de l'opération :
7 M€

Montant du projet :
3 090 926 € TTC
 (1 055 420 € TTC pour Saint-Jean de Braye)



LE PONT COTELLE FAIT PEAU NEUVE

Orléans Métropole a engagé en mars 2021 des travaux visant à reconstruire le pont Cotelle à Olivet, afin de sécuriser et de restructurer ce passage stratégique de son territoire. Constitué à l'origine de deux passerelles conçues pour être provisoires, soutenues par de nombreux appuis dans le Loiret, le pont Cotelle était un ouvrage particulièrement vétuste et ne répondait plus aux objectifs d'usages sur le territoire.

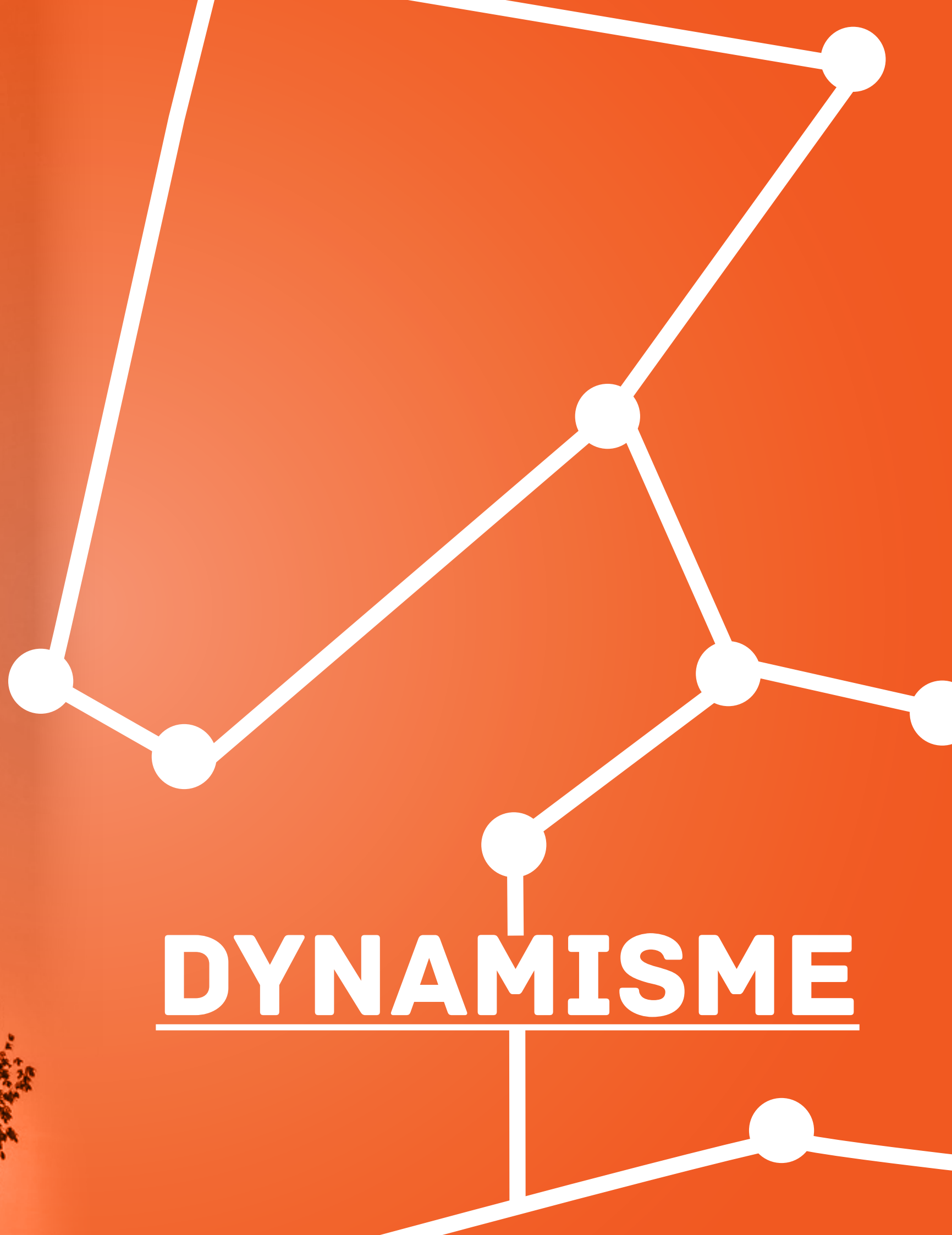
La première tranche de travaux a permis de déconstruire le pont : la structure a été sciée, pour qu'une grue vienne évacuer chaque demi-travée, puis les portiques et massifs d'appui situés dans le lit du Loiret ont été enlevés et démolis.

Le nouvel ouvrage, dont la construction a débuté en fin d'année, sera plus confortable, sûr et agréable pour l'ensemble de ses usagers (cycles, piétons et voitures). Il sera mieux intégré dans son environnement naturel d'exception grâce à une insertion architecturale et paysagère de qualité. Il assurera également, grâce à la suppression des anciennes pilasses du pont, une meilleure transparence hydraulique de l'ouvrage en cas de crue exceptionnelle du Loiret.

RENFORCEMENT DU MUR-DIGUE

Des travaux de confortement ont été réalisés en juin et juillet 2021 sur le mur-digue du canal d'Orléans, situé à la sortie de l'écluse en Loire. En effet, avec l'abaissement du lit de la Loire, l'ouvrage a vu ses fondations se fragiliser.

Historiquement, les fondations d'un tel ouvrage, constituées de pieux de bois, étaient en permanence sous l'eau, même à l'étiage. Avec l'abaissement du lit de la Loire, l'ouvrage était devenu plus sensible à l'érosion et l'état du pied du mur-digue nécessitait une intervention : escalier fracturé, disparition de la risberme (pieux marquant l'ancienne limite de berge), abrasion du béton d'assise... Un ponton flottant et une grue ont été installés pour permettre le chantier, réalisé à l'étiage.



DYNAMISME

GRANDS ÉQUIPEMENTS

Élément déterminant du rayonnement et de l'attractivité du territoire, CO'Met permettra d'accueillir des événements d'envergure internationale au même titre que des rendez-vous à portée régionale voire locale.

CO'MET : AVANT-DERNIÈRE ANNÉE DE CHANTIER

Chantier phare mené sur le territoire, CO'Met a connu en 2021 des avancées importantes dans sa construction, avec plus de 300 000 heures de travail (hors fabrications extérieures dédiées) et 30 000 heures en insertion sociale. 70 entreprises sous-traitantes partenaires de Bouygues ont participé à la réalisation du chantier, à 80% des entreprises locales.

Réalisé par Orléans Métropole, CO'Met comprendra, à proximité du Zénith, une salle sportive de 8 000 à 10 000 places, un palais des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes et un nouveau parc des expositions extensible jusqu'à 33 000 m². Outre l'accueil d'événements variés, l'équipement 4 en 1 répondra à des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE. L'équipement ouvrira ses portes à l'automne 2022 pour le parc des expositions.

En février a été livrée la voie de contournement permettant d'accéder directement au parking des Montées depuis la RD2020 en venant du nord pour éviter le carrefour de Verdun. En juillet ont débuté les travaux de rénovation du parking des Montées prévoyant notamment la création de cheminements piétons, la mise en place de l'éclairage du parking et une nouvelle végétalisation du site. À terme, le parking disposera de 1 400 places de stationnement.



LES GRANDES ÉTAPES 2022 :

- Aménagement du parvis
- Second œuvre (finitions, placo, faïences, sanitaires...)
- Pose des 10 000 sièges (1^{er} semestre)
- Arrivée du cube (fin avril-début mai)
- Livraison du bâtiment/ fin du marché global de performance (fin juillet)
- 1^{er} salon programmé (fin septembre)

Afin de faciliter l'arrivée du public à CO'Met depuis le tramway, une passerelle d'accès, depuis la station de la ligne A, a été installée en octobre. Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, elle crée une liaison directe entre la station de tramway CO'Met et le parvis de l'équipement.

Le coulage des dalles à l'automne dans la salle modulable et dans le Parc des expositions marque symboliquement l'aboutissement du gros-œuvre.

Au dernier trimestre 2021, une nouvelle passerelle a été installée au-dessus du Bras des Montées, permettant de desservir directement le hall d'accueil depuis le parking des Montées. Elle est dimensionnée pour accueillir un public en masse.



2021 a également vu la mise hors d'eau et d'air de la salle modulable et du Parc des expositions et la pose des toitures et huisseries, puis le début des premiers aménagements intérieurs, et notamment les éléments techniques (ventilation, électricité, chauffage...).

Enfin, la consultation pour choisir le délégataire de l'équipement a été préparée puis lancée en novembre, avec une décision notifiée à la suite du conseil métropolitain de juillet 2022 pour une mise en œuvre en 2023.



PROMOTION DU TERRITOIRE

La politique de promotion du territoire se décline, à la fois par une communication pour mieux faire connaître la diversité de l'offre, mais aussi en améliorant les services et conditions d'accueil des visiteurs.

DES NOUVEAUX LOCAUX POUR L'OFFICE DE TOURISME

L'inauguration des nouveaux locaux pour l'office du tourisme d'Orléans Métropole s'est déroulée en juin. Situé à un emplacement stratégique et prestigieux dans les anciens locaux de la Chambre de commerce et d'industrie, place du Martroi à Orléans, l'office du tourisme est désormais en mesure d'accueillir davantage de visiteurs, mais aussi de proposer des salles de réception et de réunion pour le tourisme d'affaires.

ACCOMPAGNER LE CYCLOTOURISME

Parmi les visiteurs d'Orléans et du territoire, les touristes à vélo sont de plus en plus nombreux. Aussi, l'office de tourisme a engagé une étude portant sur le développement du cyclotourisme. Menée par l'agence Copenhagenize, elle comprend un audit et des préconisations pour améliorer les conditions d'accueil. En parallèle, une gamme « vélo » a été développée et commercialisée à l'office de tourisme et le site web enrichi, en proposant notamment de nouveaux itinéraires.

CONVIER LES CITYBREAKERS

Afin de mieux faire connaître l'Orléanais, son patrimoine et son offre, des campagnes de promotion sont régulièrement réalisées dans des grandes villes d'Europe. Au printemps 2021, les citybreakers de Paris, Londres, Amsterdam et Bruxelles, mais aussi pour la première fois de Cologne, Francfort et Stuttgart ont été ciblés.

Enfin, pour promouvoir les richesses culinaires de l'Orléanais et du Val de Loire, un livre de recettes a été élaboré en collaboration avec une vingtaine de chefs du territoire. Premier ouvrage d'une collection, « Recettes et saveurs d'Orléans Métropole » a vocation à mettre en valeur la gastronomie locale, ses ambassadeurs, ses produits locaux.

ENRICHIR L'OFFRE

Orléans Val de Loire Tourisme et le Domaine national de Chambord ont renouvelé en 2021 leur partenariat et lancé deux produits destinés à renforcer leur attractivité touristique : l'« Échappée royale », qui comprend la visite guidée d'Orléans, celle de Chambord et de ses jardins, ainsi que le transport, en petit groupe ; le CityPass Royal qui complète le CityPass Orléans Métropole avec une entrée pour le Château de Chambord à un tarif privilégié.

Enfin, en vue de sa candidature en 2022 au label Famille Plus qui valorise les communes ayant engagé une démarche en faveur de l'accueil des familles, Orléans Métropole a adhéré en 2021 à l'ANETT, Association nationale des élus des territoires touristiques. La Métropole a également confié à EuroAgency une étude sur la création d'une marque territoriale tourisme « Destination Orléans – Val de Loire » pour un déploiement en 2022.



+35%

de visiteurs français pendant l'été, provenant en majorité de Paris et d'Île-de-France (21%) et du Loiret (15%)

95 648

visiteurs à l'office de tourisme, dont 37 500 en été

+204%

pour les ventes de billets du petit train à l'office de tourisme, soit 7 759 « voyageurs »

PRÈS DE 20

visites de CO'Met avec des prospects locaux (15), des partenaires d'Orléans Convention (3) et d'hosted-buyers franciliens (2)

1 220 391 €

de taxe de séjour perçue en 2021 soit une hausse de 38%

BUDGET

3,5 M€



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION

Renforcer la place des étudiants en centre-ville d'Orléans et élargir l'offre en matière d'enseignement supérieur sur le territoire figurent parmi les priorités d'Orléans Métropole pour développer son rayonnement.

POURSUITE DU PROGRAMME CAMPUS MADELEINE

Le programme Campus Madeleine a vu en 2021 la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre AAVP Architecture Vincent PARREIRA. Ce programme prévoit l'implantation en septembre 2025 des 4 200 étudiants de la filière Droit Économie Gestion de l'Université d'Orléans sur le site de l'ancien hôpital. Il nécessite la réhabilitation de certains bâtiments de l'hôpital général et la construction de bâtiments neufs pour l'amphithéâtre, le learning-center et les salles d'enseignement. D'un montant avoisinant les 72 M€ (avec le parking privé), le projet se veut exemplaire en matière de performance environnementale (panneaux photovoltaïques en toiture, ventilation naturelle des bâtiments...).

L'OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT LABELISÉ

Créé en 2021 à la suite d'un diagnostic du logement étudiant réalisé en 2020 avec TOPOS, l'Agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais, l'Observatoire territorial du logement étudiant a été labellisé au niveau national en mars 2021. L'Observatoire a pour mission d'étudier les besoins à venir en matière d'offre de logement étudiant, en fonction de l'évolution des effectifs, du fait du transfert de la filière de Droit Économie Gestion en centre-ville et de l'arrivée des grandes écoles. Les travaux de l'OTLE se sont poursuivis avec l'organisation de groupes de travail thématiques.



ACCUEIL DE GRANDES ÉCOLES

Pour compléter son offre en matière d'enseignement supérieur, Orléans Métropole accueille sur son territoire des grandes écoles, comme l'ISC Paris, installée dans l'ancien collège Anatole-Bailly, qui poursuit son développement avec 200 étudiants inscrits à la rentrée de septembre 2021 sur les programmes de Bachelor, Master et Grande École.

En ce qui concerne AgroParisTech, la Métropole a réalisé en 2021 des travaux conséquents au sein de l'ancien bâtiment du centre d'innovation, à Orléans-La Source, qui accueillera l'école. 1 600 m² de laboratoires et de salles d'enseignement ont été aménagés pour accueillir plus d'une centaine d'étudiants au sein d'une chaire de cosmétologie. L'ouverture de l'établissement est programmée pour février 2022.

Enfin, l'ESTP occupera une surface de plus de 3 000 m² dans les bâtiments situés sur le côté ouest des anciens hospices Porte-Madeleine, avec différents laboratoires. Les travaux ont commencé en 2021 et se poursuivront jusqu'à l'ouverture de l'école prévue en septembre 2023.

AGIR ENSEMBLE POUR DES CAMPUS DURABLES

En lien avec l'Association des villes universitaires, cette action encourage l'alliance des acteurs locaux pour une démarche collective en matière de développement durable et de responsabilité sociale territoriale, en mobilisant les usagers sur ces questions. Dans ce cadre, Orléans Métropole a organisé un hackathon de deux jours pour faire travailler des étudiants sur la thématique de la gestion et de la réduction des déchets. D'autres actions concerneront par exemple l'organisation de défis inter-campus.

Orléans dépasse le cap des

22 000
étudiants

200
étudiants à ISC Paris
pour la 3^e année de fonctionnement

1^{RE}
c'est la position d'Orléans
dans la catégorie « villes moyennes »
au classement de l'Étudiant

PRÈS DE 150
étudiants internationaux accueillis au
MOBE pour la 1^{re} Nuit des Étudiants du
Monde

MOBILISER LES APPRENTIS

Le CFA mène différentes actions citoyennes, culturelles et d'éducation à la santé auprès des apprentis. Par exemple, la participation à la Fabrique opéra (opéra coopératif), l'organisation d'un séjour d'une semaine à Oslo d'une classe d'apprentis sur le thème « La capitale norvégienne est-elle en voie de devenir – à l'image de Copenhague – l'une des villes durables les plus inspirantes d'Europe ? », ou encore l'action nationale TABADO visant à aider les jeunes à stopper leur dépendance au tabac : le CFA est arrivé 15^e sur 219 établissements, avec 550 apprentis mobilisés.



DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Initié en 2018 par Orléans Métropole afin de faciliter l'inclusion numérique de tous les publics en situation de fragilité sur son territoire, le Réseau d'inclusion numérique (RÉS'O) est coordonné par l'association Espace C2B, porteuse du Centre de ressources illettrisme analphabétisme du Loiret. Le RÉS'O assure la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs et des projets, la formation à la médiation et à l'inclusion numérique, la mutualisation et le partage de ressources et de connaissances.

Parmi les actions menées en 2021, la campagne d'appel au bénévolat visait à renforcer l'offre de médiation numérique, dans les communes de la métropole les moins dotées. Le recrutement des bénévoles s'est appuyé sur une importante campagne de communication en début d'année. Après analyse des candidatures, les candidats bénévoles ont bénéficié d'une formation à leur futur rôle en matière d'accompagnement numérique. Les premiers bénévoles ont pu démarrer leur action dès le mois de mai.

Par ailleurs, le Res'O a acquis et distribué à l'automne des chèquiers numériques qui permettent d'accéder à différents parcours d'accompagnement (acquisition des compétences de base ; démarches en ligne...).

Enfin, la participation aux 8^{es} Journées nationales d'action contre l'illettrisme, en septembre, a permis d'aller à la rencontre des acteurs et habitants des quartiers de l'Argonne et de La Source, afin de rencontrer des personnes en difficulté avec la lecture, l'écriture, le calcul et le numérique, et de leur faire connaître les dispositifs de formation et d'accompagnement existants.

83

candidatures de bénévoles collectées

2

sessions de formation

44

candidats bénévoles formés

45

chèquiers numériques distribués

33

parcours entamés

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Élément du dynamisme économique, l'action en matière d'emploi vise à la fois à permettre aux entreprises de trouver localement les compétences qu'elles recherchent mais aussi aux personnes – demandeurs d'emploi, étudiants – d'aller à la rencontre des entreprises qui recrutent. Une double mission d'interface pour les services de la Métropole.

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS EN INSERTION ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Afin de favoriser l'accès rapide des demandeurs à un emploi durable, Orléans Métropole apporte son soutien aux associations qui accompagnent ces publics. Ces dernières ont maintenu en 2021 leur service d'accompagnement, dans un contexte sanitaire contraignant. Elles n'ont pas toutes pu s'équiper d'outils numériques performants, mais ont su entretenir une relation de proximité avec leur public. Aussi, l'accompagnement collectif s'est amenuisé au profit d'un accompagnement individuel qui a permis de stabiliser des questions sociales et surtout de travailler sur le projet professionnel et la formation. L'année 2021 a vu émerger une évolution de la méthode d'accompagnement. Le travail en amont sur les problématiques sociales (santé, logement, mobilité...) est de moins en moins considéré comme une condition préalable au travail d'insertion professionnelle (lettre, CV, préparation d'entretien d'embauche, organisation de la

recherche d'emploi...). La nouvelle action « Réseau Demain 45 », centrée sur l'accompagnement professionnel et la mise en relation directe avec des entreprises, est révélatrice de ce changement. Elle montre que les deux démarches peuvent être menées de front, en collaboration étroite néanmoins entre le conseiller relation entreprise et l'accompagnateur social.

22

associations subventionnées par Orléans Métropole

3 196

demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion ont bénéficié de 26 191 h d'accompagnement, dont 2 225 jeunes et 604 résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

CE QU'ILS EN PENSENT...

« L'accompagnement d'un salarié avec Demain 45, c'est avancer ensemble avec le même objectif, celui de permettre à un demandeur d'emploi d'accéder à un emploi qui correspond le plus possible à ses attentes. »

Pascale Kozcsek,

conseillère en insertion professionnelle

« Formidable outil de promotion de l'insertion auprès des entreprises loirétaines, apportant soutien et richesses aux structures d'insertion par l'activité économique et aux hommes et aux femmes en parcours. »

François Dony,

directeur d'Envie porteur de l'action DEMAIN 45

« PES 45 m'a beaucoup apporté : j'ai pu acquérir des connaissances en matière de gestion d'entreprise, mais pas seulement. En 2021, j'ai pu développer mon activité de décoration végétale d'intérieur en commercialisant dans des boutiques d'Orléans. Ce fut un vrai tremplin qui me permet d'ouvrir en septembre 2022 ma jardinerie urbaine. »

Sébastien Missout,

créateur de l'entreprise Botanic Addict

« Demain 45 m'a aidé pour beaucoup de choses : à trouver un stage de coiffure en salon mixte et à remplir les formulaires pour préparer un CAP coiffure. »

Abdulsalam Yahya,

salarié chez Solembio, dont le projet est de devenir coiffeur et qui ne trouvait pas de salon mixte pour valider les deux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

« Avec le contexte sanitaire, l'association Pleyades s'est adaptée pour conserver un lien de proximité et maintenir son accompagnement auprès des demandeurs d'emploi. L'équipe a garanti tout au long de l'année l'animation d'un espace d'accueil permanent ainsi que la sécurisation des parcours emploi avec des suivis personnalisés couplés aux actions collectives. »

Tom Manceau,

directeur de Pleyades

« PES 45, c'est l'endroit incontournable pour tester et développer son activité, apprendre, partager, grâce à un suivi personnalisé, des rencontres avec des professionnels et la solidarité entre entrepreneurs et le réseau local orléanais ! »

Thomas Chantreau,

chargé de mission couveuse d'entreprises PES 45

AU SERVICE DES ENTREPRISES

Afin de répondre aux attentes des entreprises locales en besoin de compétences, Orléans Métropole agit pour faciliter les recrutements dans les entreprises de son territoire. Elle travaille en priorité avec les PME et TPE qui ne disposent pas systématiquement en interne d'un service ou de compétences en ressources humaines. La Métropole leur propose donc un accompagnement personnalisé comprenant une analyse de besoin, l'étude du profil de poste et la recherche de candidats. Elle contribue ainsi à pourvoir des postes dans des secteurs en tension et s'attache à

rendre visible la richesse du tissu économique local, notamment auprès des étudiants.

Afin de faciliter la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emploi ou étudiants, Orléans Métropole organise les « Rendez-vous

pour l'emploi ». Qu'ils soient thématiques ou se rapportent à un territoire, ces événements permettent à chacun de se connaître et facilitent les échanges en un temps limité. En 2021, 10 « Rendez-vous pour l'emploi » ont été organisés, sur site ou en distanciel, compte tenu de la crise sanitaire. Les thématiques retenues font suite à une analyse du territoire, de ses enjeux et des besoins exprimés par les entreprises : transition écologique, mobilité, santé, notariat/immobilier, numérique.

Et parce que certains secteurs sont en tension, des échanges sont désormais organisés directement dans les lieux de formation supérieure mais aussi dans les collèges, pour faire connaître les métiers et inciter les jeunes élèves à s'orienter vers ces métiers : « RVPE École Entreprise » (Parcours emploi, jobs d'été/alternance, Détecter les nouveaux talents, Objectif stage 3^e). Une démarche qui va dans le sens d'un rapprochement entre l'entreprise et l'école et qui contribue surtout à faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux qualifiés et diplômés permettant de conserver les compétences sur le territoire.

600

entreprises accompagnées et 650 offres d'emploi diffusées

10

Rendez-vous pour l'emploi

260

entreprises mobilisées pour l'emploi et plus de 1 250 offres d'emploi, alternances, stages proposés

6

lycées et 11 collèges impliqués et 780 jeunes participants



PLUS DE

60

métiers, accessibles à tous les niveaux de qualification

27

exposants

ZOOM SUR LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Enjeu majeur de notre société, la transition écologique couvre des métiers méconnus pour certains mais qui connaîtront un fort développement à court et moyen terme. Dans cette perspective, Orléans Métropole a organisé en octobre à Saint-Jean de Braye, un « Rendez-vous pour l'emploi » consacré aux métiers de la transition écologique. Accessible à tous, cette rencontre a permis de :

- Faciliter la rencontre avec des personnes dont le métier est de protéger directement ou indirectement l'environnement
- Faire découvrir des métiers utiles pour l'environnement et sur lesquels il existe un potentiel d'emploi
- Favoriser un contact direct avec des entreprises
- Identifier les formations qui mènent à ces métiers

Échanges avec les professionnels et les organismes de formation, témoignages, démonstrations de métiers étaient proposés aux visiteurs afin de leur permettre de mieux appréhender l'ensemble de ces secteurs d'activité et éventuellement de s'y projeter.

www.orleans-metropole.fr
   # OrleansMetropole

Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ
